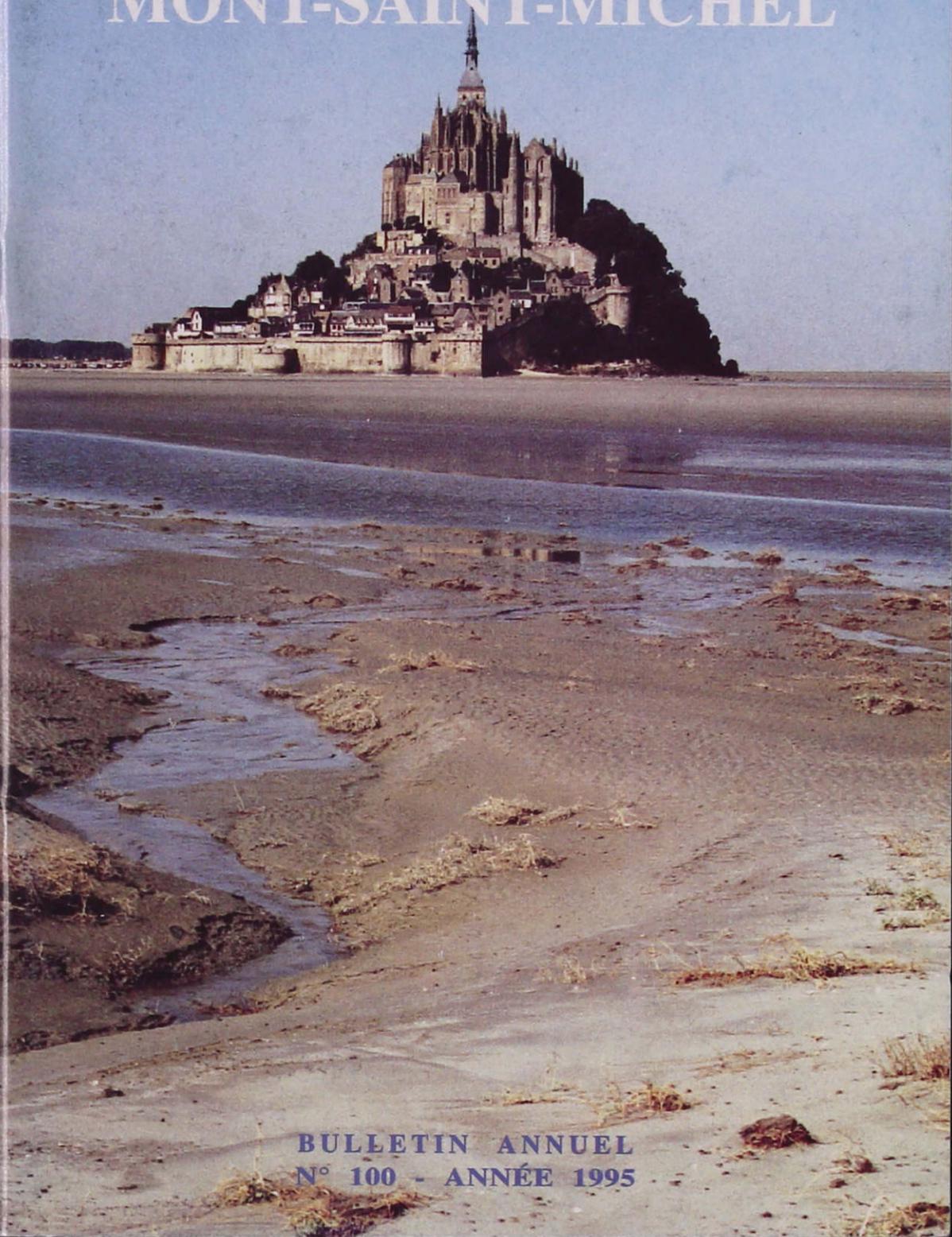


LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL



BULLETIN ANNUEL
N° 100 - ANNÉE 1995

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

ISSN 1144-4967

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Décret du 16 avril 1918)

Siège Social : **50116 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)**

BOITE POSTALE : N° 9

Bulletin annuel n° 100 - Année 1995

LE COMITÉ D'HONNEUR

DES « AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL »

Notre Association s'est dotée d'un Comité d'Honneur composé de personnalités qui veulent maintenir au Mont son insularité et entretenir la beauté de ce monument unique.

Sous la présidence de M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ, Président d'Honneur de notre Association, ce Comité fait part de ses réflexions et intervient chaque fois qu'il le juge opportun.

Personnalités composant le Comité :

- M. le Général André BIARD, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur.
- M. André CASTELOT, Historien.
- M. Alain DECAUX, Membre de l'Académie Française.
- M. Maurice DRUON, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française.
- M. Georges DUBY, Membre de l'Académie Française.
- M. Jean DUTOURD, Membre de l'Académie Française.
- M. Jean FAVIER, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Président de la Bibliothèque nationale de France.
- M. Pierre LEMOINE, Inspecteur Général Honoraire des Musées de France.
- M. Michel NORTIER, Conservateur en Chef Honoraire de la Bibliothèque Nationale.
- M. Jean D'ORMESSON, Membre de l'Académie Française.
- M. Bertrand POIROT-DELPECH, Membre de l'Académie Française.
- M. René RÉMOND, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- M. Michel REULOS, Conseiller Honoraire à la Cour d'Appel de Paris.
- M. Maurice SCHUMANN, Membre de l'Académie Française.
- M. le Général Jean SIMON, Grand Chancelier de l'Ordre de la Libération.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION**Président d'Honneur :**

M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ

Bureau :

Président : M. Gérard COLMAIRE.

Vice-Présidents : M. Jacques LUCAS, M. Jacques LEREBOURS PIGEONNIÈRE.

Secrétaire Général :

Secrétaire Général Adjoint : M. Hubert GRISON.

Trésorier : M. René BESSON.

Membres :

Mme Antoinette ABADIE.

Mme Marie-France EPRON.

Père André FOURNIER.

M. Alain L'HOMER.

M. Jean MINGASSON.

M. Michel OZANNE.

M. François SAINT-JAMES

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION**Henri VOISIN :**

Secrétaire Général de 1911 à 1945, nommé Président fondateur de l'Association en 1937.

Paul DESCHANEL : 1911-1912

de l'Académie Française,

Président de la Chambre des Députés (1898-1902 ; 1912-1920) puis Président de la République (1920).

Léon BÉRARD : 1913-1921

de l'Académie Française,

Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts (1912-1913)

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1919-1920 ; 1921-1924),

Ministre de la Justice (1931-1932 ; 1935-1936).

Joseph LEVATOIS : 1921-1937

Avocat à la Cour de Paris.

Paul LABBÉ : 1937-1940

Secrétaire Général, puis Vice-Président de l'Alliance Française.

Le Professeur Maxime LAIGNEL-LAVASTINE : 1946-1955

Médecin des Hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine.

Francis AMBRIÈRE : 1955-1969, Président d'Honneur.

Ecrivain et Directeur du Département touristique des Editions Hachette.

Joseph LE CLERC : 1969-1989, Président d'Honneur.

Secrétaire Général d'un Syndicat Patronal.

Conseil d'Administration du 16 septembre 1994

Etaient présents : Mme Antoinette ABADIE, MM. René BESSON, Gérard COLMAIRE, Henry DECAENS, Mme Marie-France ÉPRON, le Père André FOURNIER, MM. Jacques LEREBOURS PIGEONNIÈRE, Alain L'HOMER, Jacques LUCAS, Michel OZANNE et François SAINT-JAMES.

Etaient excusés : MM. Pierre GEOFFRAY, Hubert GRISON et Léon JOZEAU-MARIGNÉ.

Bulletin n° 99

Les membres présents expriment leur satisfaction pour ce bulletin qui semble bien répondre à l'attente des adhérents.

Henry DECAËNS, qui s'est occupé de la réalisation de ce bulletin, aimerait que l'Association soutienne d'autres publications. Il souhaite notamment que les Amis du Mont participent financièrement à la seconde édition du tome IV du Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, à laquelle il travaille avec Michel NORTIER, et à l'édition du tome VI qui constituerait la première édition du Cartulaire de l'abbaye. Malgré l'intérêt scientifique de ces publications, les membres du Conseil ne souhaitent pas prendre d'engagements pour le moment.

Point sur la situation de la baie

L'ouverture de deux portes du barrage de la Caserne a eu des effets très positifs puisqu'à cinquante mètres en aval du barrage, la largeur du Couesnon a doublé.

Le dossier de la baie est désormais sur la bureau du Premier Ministre qui semble s'y intéresser. On ne peut que s'en réjouir.

Réunion du 17 septembre

Elle devait être présidée par M. HAGÈGE, Administrateur de l'Abbaye, qui s'est excusé *in extremis* de ne pouvoir être des nôtres. Elle sera finalement présidée par M. Bertrand POIROT-DELPECH,

membre de l'Académie française et de notre Comité d'honneur. Tous les membres du Conseil se félicitent que M. POIROT-DELPECH ait accepté de distraire un peu de son précieux temps pour être parmi nous.

Réunion avec M. HALBECQUE

Notre collègue Jacques LEREBOURS PIGEONNIÈRE fait le point sur une réunion qui s'est tenue chez M^{me} Marie-Claude MANET avec le D^r HALBECQUE, Conseiller général et Président de l'Association pour la mise en valeur du patrimoine de la baie du Mont-Saint-Michel. L'objet de cette réunion, à laquelle participaient également Hubert LEPOUTRE et Henry DECAËNS, consistait à examiner ce que les trois Associations pourraient entreprendre ensemble pour accélérer le sauvetage du site. Le premier contact a été excellent.

Affaire des Terrasses Poulard

Il n'y a rien de bien nouveau depuis l'échec de notre tentative devant le juge des référés, le 2 juin 1994. Rappelons que le permis de construire du bâtiment élevé durant l'hiver 1992-1993 ayant été retiré et le Ministre de la culture ayant refusé d'en accorder un autre, notre Association a demandé au juge des référés de condamner le propriétaire à démolir cette construction (voir à ce sujet notre bulletin n° 99, pages 16 et 17). Le magistrat ne nous a pas suivi car le propriétaire a fait un recours devant le tribunal administratif et l'on ne peut préjuger de la décision de la juridiction administrative.

L'aéroglesseur

L'exploitation d'un aéroglesseur dans la baie par la société Trans Inter Océan est définitivement abandonnée ; l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1987 qui autorisait cette exploitation a en effet été abrogé par l'arrêté préfectoral du 8 septembre 1994. M. René ANDRÉ, député-maire d'Avranches, a été un soutien efficace pour tous ceux qui étaient hostiles à cette exploitation.

L'entretien des remparts

Les Montois sont inquiets des projets de couvertures de la tour du Nord et du bastillon de la tour Boucle que l'Administration souhaite réaliser. Les membres du Conseil ne sont pas persuadés de l'utilité de ces travaux ; en revanche, ils pensent qu'il y a des travaux d'entretien qu'il faudrait programmer de toute urgence.

H.D.

Compte rendu de la réunion du 17 septembre 1994 au Mont-Saint-Michel

Le Président ouvre la séance à 10 heures (le texte de son intervention est intégralement publié dans le présent bulletin).

Il donne ensuite la parole au Père André FOURNIER qui évoque en quelques minutes le rôle de la Communauté monastique dont il est le Prieur. Le bénédictin, rappelle-t-il, doit prier et accueillir. L'accueil revêt ici des formes multiples : accueil des pèlerins en recherche qui viennent faire une retraite, accueil des pèlerins de passage au cours de la célébration de l'Eucharistie, accueil des jeunes en liaison avec le Service pédagogique de l'Abbaye, accueil du Personnel de l'Abbaye qui a lui-même la mission d'accueillir les touristes.

M. VERDIER, Président du SIVOM de l'anse de Moidrey, intervient pour rappeler qu'il a travaillé avec M. MAILLARD pour l'ouverture des portes du barrage de la Caserne. Afin de résoudre le problème du stationnement des automobiles et de faciliter l'accès au Mont, il suggère une solution simple et peu coûteuse. Le parking serait installé dans l'enclos Morvan, situé à droite du début de la digue insubmersible. De cet endroit situé à deux kilomètres du Mont, les visiteurs seraient transportés en cars jusqu'à l'entrée du Mont. Cette solution permettrait ainsi de résoudre les problèmes pratiques de circulation, de stationnement, d'accès au Mont et, bien entendu, de sécurité. La qualité du site serait également améliorée par l'éloignement du Mont de cette verrue que constitue le parking s'étirant le long de la digue.

M. Hubert LEPOUTRE répond à M. VERDIER que le projet du SIVOM rejoint dans ses grandes lignes celui que le Premier Ministre est en train de mettre au point.

M. Guy DODEMAN s'interroge sur la galerie souterraine du projet Maillard dont le prix lui semble sous-évalué. Il rappelle que la baie évolue dangereusement, depuis quelques mois ; le Couesnon fait

notamment un double méandre à cause de la poussée sédimentaire du grand banc de l'ouest. Ainsi a-t-il pu constater qu'à marée basse, on passe des polders de l'ouest à Tombelaine à pied sec. De plus, dans les circonstances présentes, si l'on coupe la digue, le Couesnon passera à l'est du Mont qui sera très rapidement rattaché au continent par les polders de l'ouest. M. POIROT-DELPECH fait alors remarquer que le Mont deviendra breton ! M. DODEMAN poursuit en rappelant que la seule défense possible est de dégager le grand banc de l'ouest en utilisant le Couesnon comme réservoir à marée.

M. Nicolas SIMONNET fait ensuite une remarquable communication sur *L'Apocalypse et la baie du Mont-Saint-Michel* qui est publiée dans ce bulletin.

Après avoir excusé Jean-Luc LESERVOISIER, bibliothécaire d'Avranches, de ne pouvoir être des nôtres, M. Jacques LUCAS invite les Amis du Mont à venir à Avranches l'an prochain pour voir l'exposition sur les *Bibles et enluminures*.

Il revient à M. Bertrand POIROT-DELPECH de conclure notre riche séance. Celui-ci nous rapporte que lorsqu'il était adolescent, il venait de Granville au Mont à bicyclette. La défense de l'environnement du Mont lui tient à coeur ; il a d'ailleurs fait signer une pétition contre l'aéroglisser qui devait circuler dans la baie. L'attachement des hommes au Mont et à sa baie a revêtu plusieurs formes durant l'histoire du monde. Dans l'Antiquité, la mer était considérée comme une nourrice et non comme une menace de mort. Elle a longtemps été regardée comme un phénomène mystérieux par les hommes qui ne comprenaient pas l'origine des marées. Dans le monde actuel, il est essentiel de préserver le Mont qui constitue un îlot de pureté par rapport à l'enlaidissement des alentours ; on assiste ici à une rencontre exceptionnelle entre un effet de la nature et un effet de l'art.

Après la messe et le repas, servi à l'hôtel Saint-Pierre, ceux qui le souhaitaient ont pu terminer agréablement la journée en visitant une nouvelle fois l'abbaye.

H. D.

Réunion du samedi 17 septembre 1994 au Mont-Saint-Michel

Allocution du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Amis.

Qu'il me soit permis de vous saluer et de vous remercier d'avoir bien voulu vous déplacer aussi nombreux, en cette salle de Belle-Chaise où nous n'avions pas eu le plaisir de nous retrouver l'an passé, en raison de travaux.

La charpente et la toiture ont été complètement restaurées. Notre architecte en chef, M. LABLAUDE a pourvu la pointe du toit d'un épi doré : une croix entre deux anges aux ailes déployées et deux clochettes.

La voûte en bois de la salle, en forme de berceau brisé, a été décorée avec des fleurs de lis patinées, effacées au quart, à moitié ou aux trois quarts. Cela donne un aspect ancien bien venu. Seule la date placée sur la première poutre nous montre bien que la rénovation a été faite en 1994.

*

**

Nous sommes particulièrement honorés, ce matin, par la présence d'éminentes personnalités :

Tout d'abord, M. Bertrand POIROT-DELPECH, Membre de l'Académie Française et de notre Comité d'Honneur, qui a bien voulu accepter la présidence de cette réunion.

M. POIROT-DELPECH vous êtes un éminent homme de lettres, critique littéraire au Monde. Prix interallié, en 1958, pour le « Grand Dadais ». Grand Prix du roman de l'Académie Française, en 1958. Vous avez été élu, au fauteuil de Jacques de LACRETELLE, à l'Académie Française en 1986.

Nous sommes très sensibles, Monsieur, à votre présence, ce matin et nous tenons à vous en remercier sincèrement. Suivant la bonne tradition, nous aurons le plaisir de vous céder la parole en conclusion de cette réunion.

Nous avons malheureusement à vous informer que nous ne pourrions pas vous présenter Monsieur l'Architecte-Administrateur de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel. En effet, M. Alain HAGÈGE a dû quitter, brusquement, hier après-midi, le Mont-Saint-Michel afin de rejoindre sa famille et régler d'importantes difficultés. Au début de l'après-midi, il a reçu votre Président et a pu lui manifester ses regrets et lui présenter ses excuses. Il nous a assurés qu'il viendrait le faire de vive voix lors d'une prochaine réunion.

L'encadrement administratif de l'Abbaye comprend, avec l'arrivée de M. HAGÈGE le 9 mai dernier, un inspecteur et trois agents-chefs.

Nous avons la bonne fortune et la joie d'accueillir et de saluer :

- Le R.P. André FOURNIER, Prieur de la Communauté de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel,
- M. Nicolas SIMONNET, Conservateur Régional des Monuments Historiques de Bretagne qui nous fait le plaisir de nous présenter une nouvelle communication. J'ai le plaisir de vous préciser que, le 30 septembre prochain, les insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite lui seront remis. Et qu'il a été fait, par ailleurs, en juillet dernier, Chevalier des Arts et des Lettres,
- M. Michel VERDIER, Président du SIVOM de l'Anse de Moidrey.

Nous avons, par ailleurs, reçu les excuses d'un certain nombre d'amis et d'invités :

- M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ, Président de notre Comité d'Honneur,
- M. Pierre AGUITON, Président du Conseil Général de la Manche,
- M. Gilles KILIAN, Préfet de la Manche,
- M. Francis CAVEL, Sous-Préfet d'Avranches,
- M. Maxime de CONIAC, Conseiller Général du Canton de St-James,
- M. Gilles BUISSON, Maire Honoraire de Mortain,

- M. Alain MARAIS, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Basse-Normandie,
- M. Jean-Pierre MAILLARD, Directeur de la Mission du Mont-Saint-Michel,
- Mme Marie-Claude MANET, Présidente de l'A.G.E.B.

Plus particulièrement, comme vous le savez, nous tenons à vous donner des nouvelles du Père Bruno de SENNEVILLE, ancien Prieur de la Communauté. En juin dernier, le Père Bruno est retourné à l'Hôpital de Rennes pour sa colonne vertébrale. Les spécialistes ont préféré lui prescrire une rééducation à l'Hôpital de Saint-Malo d'où il est sorti, à la mi-juillet, pour rejoindre les Petites Sœurs des Pauvres où il continue ses soins. Il se porte mieux. Il vient d'écrire à votre Président pour redire sa fidélité, sa passion pour le Mont, son amitié pour nous tous. Nos pensées les plus vives sont avec lui.

Tous ceux qui sont partis à la fin de l'Assemblée Générale du 18 mai dernier, savent que nous avons trois nouveaux administrateurs dans notre Association : le Père André FOURNIER, et MM. René BESSON et François SAINT-JAMES.

Le Conseil qui s'est réuni le même jour a élu M. Jacques LEREBOURS PIGEONNIÈRE, vice-Président de notre Association.

*

**

Nous n'avons pu, cette année, vous adresser notre bulletin annuel avant la seconde quinzaine du mois d'août. C'est pourquoi une première convocation à la réunion de ce jour, vous est parvenue en juillet. C'est dire que, tout en remerciant chaleureusement notre Secrétaire Général, Henry DECAËNS, pour l'excellent travail qu'il mène, nous sommes désolés que l'ensemble de ses autres responsabilités l'empêche de nous consacrer tout le temps nécessaire à l'organisation d'une Association comme la nôtre. Aussi, et pour la bonne cause, nous ne pouvons pas nous empêcher de vous informer, qu'une fois de plus, Henry DECAËNS a été honoré. Déjà membre correspondant, depuis quelques années, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, il en a été élu, le 11 juin dernier, membre titulaire. A cette occasion, Henry DECAËNS, fit une conférence sur Jumièges et posa la question : « Des ruines, pourquoi faire ? ». Au nom du Conseil

d'Administration et de l'Association toute entière nous tenons à féliciter, très sincèrement, notre Secrétaire Général pour cette distinction très méritée.

Nous serons enfin complets en évoquant le dernier écrit pour lequel Henry DECAËNS s'est illustré : le merveilleux guide Gallimard, paru en août dernier, sur la « Baie du Mont-Saint-Michel ». Henry y a pris une part très importante. Nous recommandons sincèrement à tous les membres de l'Association de se procurer ce guide à l'iconographie particulièrement riche.

*
**

Le 29 août dernier s'est éteint l'Abbé Marcel LELÉGARD, membre de notre Conseil d'administration jusqu'en mars 1994. Homme d'exception, il a été un infatigable défenseur du patrimoine artistique et religieux de la Manche. Ordonné prêtre en 1950, la renaissance de l'Abbaye de la Lucerne d'Outremer aura été l'œuvre de sa vie. Il découvrit, en organisant une colonie de vacances, l'Abbaye alors que ses bâtiments étaient en très mauvais état. L'Abbé LELÉGARD n'aura de cesse d'entreprendre des travaux de réhabilitation pour y installer une Communauté. Pour cela, il participe à un jeu télévisé très populaire « La Roue Tourne » et obtient les fonds qui lui permettent de commencer à réaliser son projet. En 1954, il fonde l'Association des Amis de la Lucerne et, en 1981, la Fondation, reconnue d'utilité publique, pour prendre en charge le patrimoine du Monastère. Entre-temps, il a participé, avec l'architecte Yves-Marie FROIDEVAUX, à la reconstruction de l'Abbatiale de Lessay et à la réhabilitation de l'ancienne forteresse de Pirou.

Nous connaissons tous aussi son activité — pendant près de 40 ans — de responsable du patrimoine mobilier en qualité de Conservateur Départemental des Antiquités et Objets d'Art. Sa compétence était universellement reconnue.

Nous nous souvenons, avec émotion, de sa dernière intervention, lors d'une réunion au Mont-Saint-Michel, le 24 septembre 1988. Le Père LELÉGARD avait évoqué longuement les « relations entre l'Abbaye de la Lucerne d'Outremer et l'Abbaye du Mont-Saint-Michel ».

Son exposé brillant, et sans notes, avait présenté l'existence possible d'un souterrain qui reliait les deux monuments. Compte tenu de l'absence de preuves, notre Ami fustigeait les partisans des souterrains et des oubliettes qui continuaient à déclarer : « Telle personne s'est engagée dans le souterrain qui relie l'Abbaye de la Lucerne au Mont-Saint-Michel, mais elle a dû se trouver écrasée en passant sous les sables mouvants » ! Le reste de son intervention fut aussi d'une grande culture.

Il y a deux ans et demi, le Père LELÉGARD nous demanda d'envisager son remplacement au sein du Conseil d'Administration. Nous le revîmes, pour la dernière fois, il y a un an, au Mont, où malade et fatigué il nous fit part de sa décision de ne pas se représenter. Il n'a cessé de nous prodiguer ses conseils pendant de nombreuses années ; il était une autorité tranquille et parfaite. Il manquera à tous. En son honneur, nous vous demandons de bien vouloir respecter une minute de silence.

*
**

Le dossier des divers aménagements du Mont-Saint-Michel, en vue du maintien de son insularité, se trouve toujours à l'étude dans plusieurs cabinets ministériels. Si le cabinet du Ministre de l'Équipement ne fait pas la preuve de la plus grande bonne volonté, nous avons le plaisir de vous confirmer que les Services de M. le Premier Ministre ont repris l'étude du dossier : ils attendent des propositions de solutions concrètes.

Nous tenons à remercier M. MAILLARD, Chef de la Mission du Mont-Saint-Michel, qui a fait enlever, depuis avril dernier, les portes de l'une des travées du barrage du Couesnon. Les résultats ont été très sensibles : aujourd'hui, à 50 mètres en avant du barrage, l'importance du Couesnon a doublé. Le cours de ce fleuve côtier est en ce moment très original : venant du Sud, il contourne le Mont-Saint-Michel à l'Ouest, puis au Nord et à l'Est jusqu'à la Tour Boucle, pour enfin prendre la direction de Tombelaine. Les portes du barrage ont été remises en place à cause de la prochaine petite marée.

Les Amis du Mont-Saint-Michel sont d'autant plus satisfaits qu'ils avaient depuis longtemps insisté auprès de M. MAILLARD afin qu'une décision indispensable de réactivation du Couesnon soit prise. Espérons que d'autres mesures aussi simples et peu coûteuses seront bientôt prises.

Nous sommes, par contre, très inquiets quant à certains aménagements prévus par l'Administration des Affaires Culturelles. Vous savez tous qu'il est prévu de placer une couverture sur la Tour du Nord et la Tour Boucle : les travaux doivent commencer en octobre prochain. Or, aucun projet n'a été présenté aux Montois ; il n'y a pas eu de discussions. Pour le moins, la vue des habitants paraît menacée. N'y a-t-il pas des travaux plus urgents ? Certainement ceux qui permettraient d'entretenir les remparts, de tailler les arbres qui y sont enracinés, d'empêcher des pierres de tomber ! Votre Président se propose d'écrire immédiatement à l'Administration afin de lui faire part de notre inquiétude.

*
**

« *Ouest-France* » l'a annoncé dans son édition du 16 septembre 1994 : « La Baie du Mont-Saint-Michel n'aura pas son aéroglisseur ». Les promoteurs de ce projet ont décidé de l'abandonner définitivement. Voici les Associations et les personnes intéressées rassurées. Tout est bien qui finit bien ! Nous n'en avons pas douté... Nous continuons à espérer que les Associations qui se sont mobilisées voudront bien se mettre, maintenant, complètement au service de la plus importante des causes : le maintien de l'insularité du Mont-Saint-Michel.

*
**

Dans « *Le Mont-Saint-Michel en poche* » (1877), un vieux chroniqueur montois, Victor-Désiré JACQUES, de Genêts, dans une description qu'il fit vers le milieu du siècle dernier, intitulait ainsi l'un de ses chapitres : « *Comme quoi aller au Mont-Saint-Michel n'est pas voir le Mont-Saint-Michel* ».

« Jamais, dit-il, curiosité ne reçut tant de visites et ne fut si peu vue que le Mont-Saint-Michel. Cela tient à la nature du Monument qui dérouté l'esprit par sa situation, ses formes architectoniques, les phénomènes qui l'environnent et dont les plus communs sont des brumes de nature spéciale, des raz-de-marée qui feraient accourir tout Paris si Le Havre n'était pas à la mode. Aussi le voyageur, soit qu'il arrive en voiture, ou foule pédestrement la grève bleuâtre, se trouve bientôt déconcerté comme transporté au milieu de l'inconnu... ».

Heureux chroniqueur qui connut le Mont et sans digue et sans maisons de briques, sans musées, sans guinguettes, qui connut le Mont au temps où Le Havre était à la mode, au temps où les raz-de-marée, les grandes marées d'équinoxes déferlaient jusqu'à la côte normande et bretonne, sans qu'un Sillon de Torin ou une digue formant un enclos des Polders n'arrêtât son flot !

Cher Victor-Désiré JACQUES, que verrais-tu aujourd'hui, toi qui t'indignais devant les touristes venus trop vite — en voiture — et repartant par ce moyen de locomotion trop précipité, qui ne permettait pas à ton idée, ni l'admiration ni la réflexion ?

Que dirais-tu de ces affolés de vitesse qu'une automobile, dépassant de bien loin tous les trains que tu as connus, amène peut-être de Paris pour déjeuner au Mont, et qui, le soir dîneront à Brest, et après diront : « Nous avons visité l'Abbaye, nous connaissons le Mont-Saint-Michel ».

Ce n'est pas tout, écoute, il y a mieux que cela ou plus mal encore !

Maintenant plus rien n'arrête l'homme, ni la montagne, ni le fleuve, ni la mer, il n'y a plus d'obstacles, quand l'homme ne peut plus, aidé des moyens que tu as connus, ni franchir, ni escalader, maintenant, il vole.

Ne t'étonne pas, écoute encore, homme de l'autre siècle, toi qui de bon matin, à la faveur d'une marée propice, venais faire tes pèlerinages de vieil archéologue à la cité montoise. Tu n'abordais le rocher qu'après avoir longuement admiré ta montagne aimée et cherché du regard vers l'horizon la bande lumineuse que marque le soleil sur le flot montant.

Figure-toi qu'atteignant la roche Dagueneu et les remparts du Nord, admirant une fois encore ces brumes argentées que tu as si bien décrites, que tu aperçois vers la falaise de Carolles un oiseau très grand et toujours grandissant, emplissant l'air d'un énorme bourdonnement, prenant de la hauteur et toujours filant, franchissant le Mont, sans y prendre garde seulement ; il a « survolé » l'Archange ; tu t'indignes et tu cries à la profanation — c'est ton droit : tu es du siècle passé, tu n'es pas de notre temps !

— Quoi maintenant, c'est ainsi qu'on abordera au Mont ?

— Hélas, oui, quelquefois, ce n'est pas que le moyen soit facile et dépourvu de soucis, il apporte au contraire une somme d'inconnus qui porte à la réflexion.

Qu'importe, le chemin est pris maintenant et l'atterrissage indiqué, à proximité. Vers le milieu d'août 1913 un jeune aviateur pilotant un biplan Farman est venu se poser sur l'« herbu » non loin de la rive. Le lendemain, reprenant son vol, le pilote de l'avion prit un compagnon et fila droit sur le Mont, en fit le tour bien des fois, de haut, de bas, puis le domina, l'approcha de tout près et s'en éloigna pour reprendre terre à son point de départ.

Ne t'indigne pas cette fois, au contraire !

Ceux-là, pardonne-leur, d'abord parce que l'un est notre grand-père et l'autre un vaillant ; tous deux de la Grande Merveille sont un peu les amants, ils voulaient la saluer de plus près, la frôler légèrement, comme les mouettes quand elles jouent dans le grand vent. C'étaient tous deux de vrais amis du Mont, des fervents ; leur prime jeunesse fut émerveillée par ce site grandiose, ils en connaissent déjà tous les aspects merveilleux, un seul, jusqu'alors, leur échappait, celui que saint Michel voit de là-haut.

C'est l'espoir que nous formons pour chacun d'entre nous ! C'est l'expérience que nous souhaitons à chacun d'entre nous !

Gérard COLMAIRE

Conseil d'Administration du 3 mai 1995

Le Conseil d'administration de l'Association s'est réuni le 3 mai 1995, à 17 h 30, dans la salle Jeanne d'Arc de la paroisse Saint-Jean Baptiste de Neuilly.

Etaient présents : MM. Gérard COLMAIRE, Jacques LUCAS, Jacques LEREBOURS PIGEONNIÈRE, Hubert GRISON, René BESSON, Mmes Antoinette ABADIE et Marie-France ÉPRON, le Père André FOURNIER, MM. Pierre GEOFFRAY, Alain L'HOMER et François SAINT-JAMES.

Henry DECAËNS, retenu par des obligations professionnelles, est arrivé quelques minutes avant la fin de la réunion.

Etaient excusés : MM. Léon JOZEAU-MARIGNÉ et Michel OZANNE.

Au cours de cette réunion, les grandes lignes du bulletin annuel de l'Association, qui portera le numéro cent, ont été définies.

Le Président, Gérard COLMAIRE, a présenté les différents points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La communication que M. Pierre-André LABLAUDE devait à l'origine nous faire a dû être reportée à une date ultérieure, celui-ci étant retenu au Mont par une réunion de chantier. M. LABLAUDE avait très aimablement proposé de nous parler des travaux en cours de réalisation sur le Bastillon de la tour Boucle. Mais nous avons changé la date de notre réunion et il n'a pu se libérer pour la date qui a été finalement retenue. Qu'il veuille bien accepter nos excuses pour ce contretemps.

Conformément aux statuts de l'Association, la moitié des membres du Conseil d'administration est rééligible. Les administrateurs dont le mandat arrive à échéance sont : Gérard COLMAIRE, Henry DECAËNS, le Père André FOURNIER, Pierre GEOFFRAY, Léon JOZEAU-MARIGNÉ, Jacques LUCAS et François SAINT-JAMES. A l'exception de Pierre GEOFFRAY et d'Henry DECAËNS, dont les obligations rouennaises sont désormais trop absorbantes, les cinq autres administrateurs ont décidé de se représenter. Le Président a en outre enregistré une candidature nouvelle, celle de M. Jean MINGASSON, Conseiller d'Etat. Un siège restera donc à pourvoir lors de l'Assemblée générale de l'année 1996.

H. D.

Compte rendu de l'Assemblée générale du 3 mai 1995

Le Président, Gérard COLMAIRE, ouvre la séance à 20 heures dans la salle Jeanne d'Arc de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Neuilly.

Comme il y a des élections au Conseil d'administration, il donne le nom des administrateurs sortants qui briguent un nouveau mandat : le Père André FOURNIER, MM. Léon JOZEAU-MARIGNÉ, Jacques LUCAS, François SAINT-JAMES et lui-même. Il demande à M. Jean MINGASSON, nouveau candidat, de bien vouloir se présenter. Celui-ci le fait bien volontiers en quelques mots : après avoir fait une carrière préfectorale, il est maintenant Conseiller d'Etat ; il s'intéresse depuis longtemps au Mont-Saint-Michel qu'il voit de sa propriété de Montviron.

Un siège reste vacant au Conseil d'administration puisqu'il n'y a que six candidats pour sept sièges. Il sera pourvu lors de la prochaine Assemblée générale.

Le Président désigne deux scrutateurs qui procèdent au dépouillement dès que le vote, à bulletins secrets, est clos. Pendant ce temps, il présente son rapport moral et demande ensuite à René BESSON, trésorier, de bien vouloir présenter le rapport financier de l'exercice 1994. Ces deux rapports, qui sont publiés dans le présent bulletin, sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le dépouillement étant terminé, Gérard COLMAIRE proclame le résultat du scrutin :

- Suffrages exprimés	217
- Père André FOURNIER	216
- Jean MINGASSON	216
- François SAINT-JAMES	216
- Gérard COLMAIRE	215
- Jacques LUCAS	215
- Léon JOZEAU-MARIGNÉ	213

Un débat s'engage ensuite sur les travaux envisagés par M. BALLADUR pour désensabler le Mont-Saint-Michel. Les Amis du Mont sont dans l'ensemble favorables au projet, mais ils entendent rester vigilants sur deux points. Tout d'abord, l'aspect esthétique des cabines conduisant les visiteurs au Mont doit être bien étudié ; l'effet pourrait en effet être catastrophique pour le site si l'on veillait ne pas à cet aspect de la question. D'autre part, il ne faut pas oublier le Couesnon qui va passer à droite du Mont dès que l'on aura supprimé la digue, si bien que les Fanils seront rapidement rattachés aux polders de l'ouest ; il est donc nécessaire d'entreprendre des travaux préalables avant de couper la digue d'accès au Mont.

Puis on évoque les travaux réalisés durant le dernier hiver sur le bastillon de la tour Boucle et ceux que l'Administration envisage d'entreprendre sur la tour du Nord ; les Amis du Mont ne sont pas favorables à ces travaux qui leur semblent coûteux et inutiles. Ils préféreraient que l'on entretienne régulièrement les remparts et que l'on fasse le nécessaire pour qu'il n'y ait plus de fuites d'eau dans l'église abbatiale. Pour éviter que l'on ne soit à l'avenir pris de court, M. Hubert LEPOUTRE suggère qu'un membre du Conseil d'administration soit chargé de suivre les travaux.

La réduction du nombre des vacataires chargés d'assurer les visites en langues étrangères et celle du nombre des visites-conférences est un autre sujet d'inquiétude pour les Amis du Mont. Ces visites, souvent assurées par des guides motivés et compétents, font en effet partie d'un accueil de qualité qui s'impose dans un monument aussi prestigieux que l'abbaye du Mont-Saint-Michel. La réduction du nombre des visites-conférences ne peut même pas se justifier par la nécessité de faire des économies budgétaires ; en effet, les conférenciers du Mont n'étant pas mensualisés, ils ne touchent une indemnité que s'ils font une visite. Ils ne peuvent donc que faire gagner de l'argent à la Caisse nationale des Monuments historiques et des sites ! Ils apportent en outre au monument une compétence dont l'Administration n'avait eu qu'à se louer jusqu'à maintenant.

Le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée une motion pour la défense de la ligne Caen - Rennes - Saint-Malo que la S.N.C.F. voudrait fermer. Cette motion, votée à l'unanimité des membres présents et représentés, sera adressée au Ministère des transports.

Le Père ANDRÉ informe les Amis du Mont de la création d'une Association pour remplacer l'orgue de l'église abbatiale que la Société Beucher, de Nantes, a construit en 1966.

M. Hubert LEPOUTRE met au courant les Amis du Mont qu'il recherche les descendants des soldats anglais qui ont vécu dans la région durant la guerre de Cent Ans. Ses recherches commencent à donner quelques fruits.

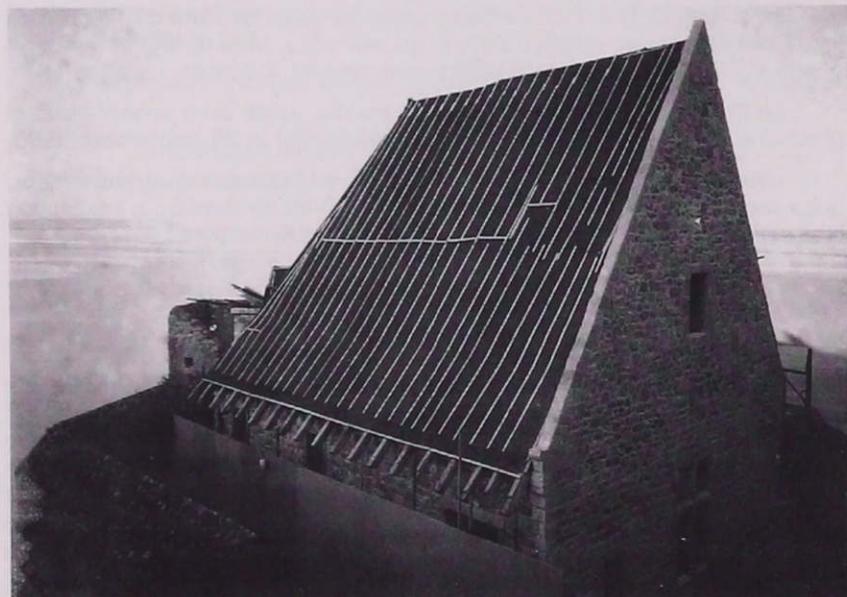
Le Président clôt la séance vers 22 heures, après avoir annoncé que la prochaine réunion se tiendra au Mont-Saint-Michel le **23 septembre 1995**.

L'Assemblée générale a été suivie d'un bref **Conseil d'administration** qui a renouvelé, sans changements, les membres du Bureau, à l'exception bien entendu du Secrétaire général qui sera élu ultérieurement.

H. D.



Le Bastillon de la Tour Boucle en 1994.



Le Bastillon de la Tour Boucle en 1995, avec sa couverture

Assemblée générale du mercredi 3 mai 1995

Intervention du Président

En ouvrant cette Assemblée générale des Amis du Mont-Saint-Michel, nous voulons, au nom du Conseil d'Administration, vous remercier d'avoir répondu nombreux à notre invitation, manifestant ainsi, une fois de plus, l'intérêt que vous portez à la vie et à l'activité de notre Association.

Pour la seconde fois, grâce à l'obligeance et aux efforts de notre chère Antoinette ABADIE et notre cher René BESSON, nous vous souhaitons la bienvenue dans les locaux de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, à Neuilly.

Nous devons présenter les excuses de certains de nos collègues qui n'ont pu se joindre à nous et qui ont néanmoins tenu à nous redire leur attachement et à nous apporter leurs encouragements :

- M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ, Président de notre Comité d'Honneur,
- M. Nicolas SIMONNET, Conservateur Régional des Monuments Historiques de Bretagne,
- M. Pierre-André LABLAUDE, Architecte en chef des Monuments historiques,
- M. Joseph LE CLERC, Président d'Honneur de notre Association, malheureusement souffrant,
- Mme Marie-Claude MANET, Présidente de l'AGEB, en déplacement en province,
- M. Julien NICOLLE, maire Honoraire du Mont-Saint-Michel,
- M. Michel OZANNE, Membre de notre Conseil.

Nous nous réjouissons, par ailleurs de la présence parmi nous de :

- M. Michel REULOS, ancien Vice-Président, membre de notre Comité d'Honneur,
- Mlle Françoise MOSSER, délégué général-adjoint à la Langue Française.

En fondant notre Association, lors de sa séance constitutive du 27 décembre 1911, Henri VOISIN, artiste-graveur, nous donna le but de « sauver » dans son intégralité le site naturel et le caractère artistique du Mont-Saint-Michel.

Les premiers et fidèles défenseurs de l'insularité du Mont-Saint-Michel ont souvent pensé voir se réaliser leurs objectifs. Des promesses émanant des plus hautes autorités de l'Etat leur ont été données à maintes reprises. Or, il a fallu attendre 1995, soit plus de 83 ans après notre création, pour qu'une décision sérieuse soit prise et nous engage à l'examiner en profondeur afin d'apprécier sa qualité et de vous faire part de nos doutes et de nos joies.

Le feuillet qui nous passionne s'était arrêté en 1993, après le projet de concertation établi entre les Ministères de l'Equipement, de l'Environnement et de la Culture et les Collectivités Locales. Toutes les parties prenantes étaient tombées d'accord sur les grandes lignes du projet que notre Association a évoqué longuement avec M. MAILLARD, Responsable de la Mission Mont-Saint-Michel, lors de sa réunion de septembre 1993.

Le fait marquant qui a suivi est que le Conseil d'Etat — largement éclairé par le Ministère de l'Environnement — s'est opposé à ce projet. En effet, les lois sur la « protection du littoral » n'étaient pas respectées : il était bien inconcevable, ainsi que l'avait soutenu votre Association (nous avons parlé de « verrue »), qu'un grand parking de 4 000 places soit construit dans les herbus, à 500 mètres du Mont.

Le 10 janvier dernier, M. Michel BARNIER, Ministre de l'Environnement, chargé de coordonner le dossier de désensablement au nom des Ministres de l'Equipement et de la Culture, se déplace au Mont-Saint-Michel. M. BARNIER reçoit séparément les élus et les Montois en tenant soigneusement à l'écart les journalistes. M. le Ministre vient, en effet, rencontrer et écouter tous les intéressés. L'Etat recherche une grande œuvre pour l'Ouest de la France : le plan de réaménagement des abords du Mont-Saint-Michel pourrait être ce « projet ambitieux ».

S'agissant d'un dossier interministériel, seul M. le Premier Ministre est en mesure de prendre une décision. A la suite de cette visite, votre Président a écrit à M. BARNIER. Nous nous permettons de rappeler les mesures préconisées par notre Association, simples et peu coûteuses :

- redonner aux rivières, qui se jettent dans la baie, la puissance hydraulique qu'elles avaient naguère,
- surtout modifier le barrage du Couesnon pour que le flux puisse à nouveau aller en amont et que la masse d'eau emmagasinée puisse couper le grand banc de sable qui s'élève à l'Ouest du Mont.

Dans un courrier du 9 mars 1995, M. le Ministre de l'Environnement nous répond :

« Comme vous, je suis convaincu que les propositions que vous évoquez au sujet de la Guintre, du ruisseau du Pont-Landais et du Couesnon vont dans le bon sens. Elles devront être prises en compte », etc...

La réunion décisive s'est tenue à l'Hôtel Matignon, le 21 mars dernier, en présence de M. le Premier Ministre. Les Ministres de l'Environnement et de l'Equipement, MM. Michel BARNIER et Bernard BOSSON, sont tombés d'accord avec les élus de Bretagne et de Basse-Normandie présents afin de définir un nouveau plan qui « vise principalement à restaurer l'insularité du Mont-Saint-Michel, à arrêter son ensablement progressif, à réhabiliter ses abords en éloignant les parcs de stationnement ».

La principale mesure arrêtée est la coupure sur un kilomètre de l'actuelle digue-route et son remplacement par une passerelle-pont. La longueur exacte de la coupure doit être précisée. Elle correspond actuellement à un alignement sur les polders les plus avancés. Les parcs de stationnement seront installés à deux kilomètres du Mont, dans l'Enclos Morvan.

Les véhicules de tourisme y seront accueillis à concurrence de 3 300 places. Un parc d'environ 500 places pour les Montois « non résidents » y sera joint, ainsi que cent emplacements pour les cars de tourisme.

La passerelle-pont permettra la circulation d'un « lien fixe de transport », sur deux kilomètres. Il s'agit de cabines, sorte de téléphérique posé à plat, sur une double voie, et tractées par câble. Ce système,

que l'on peut trouver dans certaines stations de sports d'hiver, sera doté d'une architecture panoramique destinée à faire de ces « quelques minutes de transport, la première phase de découverte touristique ».

Cette nouvelle liaison offrira, en outre, un trottoir et une chaussée qui permettront le libre accès aux piétons, cyclistes, véhicules des Montois, livreurs et véhicules de secours.

Les résidents disposeront, au pied du Mont, d'un parc de stationnement d'environ 250 places.

Par ailleurs, le barrage de la Caserne sera modifié sur le Couesnon. Son effet sera de recréer l'effet de chasse naturelle dû aux oscillations de la marée afin d'évacuer les sédiments qui s'accumulent à l'Ouest du Mont. Cette mesure correspond parfaitement à ce que notre Association réclame depuis longtemps.

Enfin, les cours de la Guintre et du ruisseau du Pont Landais (déviés depuis la fin du XIX^e siècle) seront rétablis.

Ainsi, on essaiera de remédier aux dépôts sédimentaires qui ont tendance à encercler le Mont-Saint-Michel par l'Est.

En accompagnement de ce plan, une opération « grand site » sera engagée pour la Baie, c'est-à-dire un ensemble de programmes de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, de Granville à Saint-Malo, sans oublier le développement économique. Cette opération de réhabilitation du patrimoine doit être reprise prochainement sur une quinzaine de sites en France.

Les travaux seront réalisés sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement et sous la direction technique de la direction de l'Architecture et de l'Urbanisme associée au SETRA (Services des Etudes Techniques des Routes et de l'Aménagement).

L'Etat, principal bailleur de fonds, apportera 300 millions de francs pour la partie « rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel ». Les collectivités locales (régions de Bretagne et de Basse-Normandie, départements de la Manche et d'Ille-et-Vilaine) apporteront 200 millions de francs, les deux tiers provenant de la Normandie.

Les 50 derniers millions proviendront d'un emprunt qui sera remboursé par les 30 francs perçus — par 24 heures — pour utiliser le parc de stationnement des « Visiteurs ». Les recettes permettront également de financer l'entretien du système de transport vers le Mont.

Soit, au total, comme vous le savez déjà, une somme de 550 millions de francs.

Les dépenses seront réparties de la façon suivante :

- la transformation de la digue-route en passerelle-pont coûterait 230 millions de francs,
- les travaux du barrage de la Caserne et de réactivation de la Guintre et du ruisseau du Pont-Landais ont été prévus pour un coût de 44 millions de francs,
- la construction de la navette coûterait 160 millions de francs et la réalisation des parcs de stationnement 66 millions de francs.

Enfin, une somme de 50 millions de francs devrait être consacrée à l'opération « grand site ».

Après les études de définition et d'impact qui doivent débiter prochainement, les enquêtes publiques seront menées sur 1996 et 1997. Les appels d'offres faits et les concessions passées avant 1998.

La réalisation de la passerelle-pont qui devra être assurée sans coupure de la liaison avec le Mont-Saint-Michel débiterait au cours de l'année 1999.

Si tout va bien, l'installation du « lien fixe » commencerait l'année suivante pour entrer en service fin 2001 ou début 2002.

La décision finale a été difficile, jusqu'au dernier moment : l'arbitrage de M. le Premier Ministre a été décisif en fixant à 30 francs par jour le prix de l'emplacement sur le parc des visiteurs. M. Bernard BOSSON, Ministre de l'Equipement, a pu, au sujet de cette conclusion, déclarer :

« Conformément à la volonté des représentants des collectivités locales, il n'y aura pas de barrière financière pour accéder au Mont dont la clientèle est majoritairement populaire et familiale ».

De son côté, dans un communiqué, M. Edouard BALLADUR a tenu à souligner que :

« C'était la première fois qu'un budget de cette importance était accordé à la protection d'un site naturel en Province ».

Tout à la joie de ces bonnes nouvelles, éclate l'affaire « Alexandre CHEMETOFF » qui accuse le gouvernement d'avoir plagié ses propositions de 1991. Nous vous rappelons, en effet, que M. Alexandre CHEMETOFF est un paysagiste connu pour le jardin de bambous du parc de la Villette, la place de la Bourse à Lyon ou les planches du Havre. Il a été l'un des cinq auteurs dont les projets n'avaient pu être départagés lors du grand concours organisé les 27 et 28 mai 1991. Son projet, retenu sous le nom des « Télécabines », proposait un petit train de voyageurs. Celui-ci partait de la « Caserne » où les visiteurs laissaient leurs voitures avant de s'installer dans des « télécabines » circulant sur une passerelle. Au centre, une voie était laissée aux piétons, et exceptionnellement à des véhicules.

A 150 mètres du Mont, un ponton léger prenait le relais afin que le Mont conserve en partie son intégrité.

M. Alexandre CHEMETOFF veut traduire l'Etat en justice pour « contrefaçon » et « plagiat ». « Le projet de désensablement du Mont-Saint-Michel, dit-il, n'est qu'une pâle copie de l'étude qui m'avait été commandée en 1991 et que l'Etat s'est appropriée sans mentionner mon nom ». Actuellement, la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, reconnaissant implicitement son erreur, a proposé de reconnaître à M. Alexandre CHEMETOFF la maîtrise d'œuvre des études préliminaires. Mais la réalisation proprement dite devrait être assurée par les services techniques de l'Etat. M. CHEMETOFF estimant que ce sont des principes qui sont en jeu veut maintenir sa plainte : « La mise en valeur du patrimoine ne peut être un simple acte administratif. Elle doit faire l'objet d'un véritable projet » déclare-t-il.

Que devons-nous penser de ce projet ?

D'abord, comment cacher notre joie à l'annonce de la décision de l'Etat quant au rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel ? Notre Association attend depuis 1911 un projet d'envergure sérieux !

Comment ne pas cacher une légitime fierté en comparant le programme des dispositions proposées par les Amis du Mont-Saint-Michel et le projet annoncé, le 21 mars 1995, par le Gouvernement.

« — Renvoi des rivières vers le Sud de la baie.

- Brèche de 200 mètres de longueur, ouverte dans la digue de Roche-Torin, allant en profondeur jusqu'au niveau moyen des rivières de la Sée et la Sélune, dans leur estuaire.
- Coupure de la digue du Mont-Saint-Michel à 1 040 mètres du Mont. La digue étant remplacée par une voie guéable à marée basse comme celle de l'île de Noirmoutiers et établissement d'une passerelle en ciment armé, aussi légère que possible, qui serait aménagée pour les piétons, les chariots et le transport des bagages des voyageurs ».

Cette passerelle devrait aboutir au Mont, aux Fanils.

Le stationnement des voitures (prévu en 1911 mais sans Loi sur le littoral) se faisait sur une terrasse construite après la passerelle où l'on retrouvait la digue actuelle.

Tout en réactualisant notre projet, nous nous apercevons, sans peine, des points de similitude avec celui de 1995. En dehors de l'approche du Mont trop systématique par de nombreux véhicules, peut-il y avoir une autre solution ? Nous ne le croyons pas !

Quelles peuvent-être les limites de notre satisfaction ?

D'abord, une décision qui doit être prise en compte par les prochains Gouvernements. Nous devons être particulièrement vigilants sur l'application pendant 7 ans de ces mesures.

Ensuite, l'espoir de voir confirmée, par les collectivités territoriales, la hauteur de leurs engagements financiers.

Egalement, le souhait de voir le conflit entre M. Alexandre CHEMETOFF et les Pouvoirs Publics ne pas retarder le début des opérations.

Le regret de ne pas avoir vu le Ministère de la Culture plus engagé sur ce projet principalement en contre-poids à l'aspect « gestion d'un flux de touristes » ! Il est vrai que les travaux relèvent avant tout du Ministère de l'Equipement.

Le doute quant au financement de l'aménagement de la Baie dans une opération « Grand Site » ! La somme de 50 millions de francs est-elle suffisante ?

Enfin, l'intelligence culturelle dans le choix des projets complémentaires, principalement celui de l'arrivée au Mont-Saint-Michel, et dans la qualité esthétique des « télécabines » prévues.

Rien ne servirait pourtant à émettre trop de doutes !

Depuis 83 ans, nous sommes — dans l'enthousiasme — toujours restés confiants.

Une prière fervente à saint Michel ne sera pourtant pas de trop !

*
**

Un des objectifs du rapport moral présenté à l'Assemblée Générale est de dresser un bilan de santé de l'Association. Si j'aborde un peu le rapport que notre Trésorier, René BESSON, vous fera tout à l'heure, c'est pour insister sur la situation des cotisations payées. En 1994, 104 membres de plus ont payé leur cotisation par rapport à 1993. Nous avons enregistré 26 cotisations nouvelles. C'est un point positif même si nous apprécierions que ce recrutement soit plus rapide et plus important. Nous insistons tous les ans afin que chaque membre soit conscient qu'un bon développement des Amis du Mont-Saint-Michel passe par un recrutement soutenu. Nous vous remercions de votre aide.

*
**

En 1990, des fissures et d'importants cisaillements ont été constatés sur la Tour Boucle. Une étude confiée à Pierre-André LABLAUDE, Architecte en Chef des Monuments Historiques, conclue à la responsabilité des eaux dans la dégradation du bastillon.

M. LABLAUDE propose alors une restauration comportant la mise hors d'eau du bastillon par restitution des superstructures du XV^e siècle, donc la reconstitution d'une couverture. M. l'Architecte en Chef s'est appuyé sur la maquette du Mont-Saint-Michel, conservée au musée des plans-reliefs aux Invalides, qui permet de déterminer le volume des superstructures.

Lors de notre réunion de septembre 1994 au Mont, nous avons abordé cette question avec inquiétude.

En effet, aucun projet n'avait été présenté aux Montois. De plus, la vue de certains habitants semblait menacée par la reconstitution de ces superstructures.

Une lettre de votre Président à l'Administration des Monuments Historiques, accompagnée d'autres interventions, entraîna la tenue d'une réunion d'informations destinée aux Montois, en présence de notre Vice-Président, M. Jacques LUCAS.

M. LABLAUDE justifia son projet en expliquant que l'état actuel de la Tour Boucle était incompatible avec la bonne conservation du monument.

Or, nous devons savoir que la Commission Supérieure des Monuments Historiques avait déjà approuvé le projet de M. l'Architecte en Chef, dans sa séance du 6 décembre 1993. En effet, la restitution paraissait, dans ce cas, à l'Administration, offrir des avantages très importants, pour un coût qui resterait modeste : environ 3,5 millions de francs.

Notre Association constate, qu'après la construction effectuée, certains Montois, riverains de la Tour, éprouvent une gêne très sérieuse et ne disposent plus de la vue qu'ils possédaient. Notre Association propose, à nouveau, que des travaux urgents soient menés à bien sur les remparts : taille des arbres, remise en place des pierres tombées...

De plus, quelques crédits ne seraient-ils pas, par exemple, bien utilisés dans des travaux indispensables à l'Abbaye romane ?

En même temps, M. l'Architecte en Chef a envisagé de construire un mur, dans la cour du Presbytère du Mont-Saint-Michel, menant à la Tour du Nord. Le mur doit être parallèle au rempart et devrait se prolonger sur une parcelle qui appartient à la commune.

Or, ce mur ne semble pas figurer sur la fameuse maquette de 1701. Quelle peut donc être la position de l'Administration par rapport à ces faits ? Comment peut-elle résoudre la difficulté juridique qui naîtrait de la construction de ce mur sur le terrain d'autrui ? Nous recommandons le simple bon sens !

La décision très importante du Gouvernement ne doit pas nous faire oublier la réalisation d'un projet tant attendu depuis 20 ans : il s'agit des installations d'assainissement des communes du Mont-Saint-Michel, d'Ardevon et de Beauvoir qui ont été inaugurées le 3 décembre

1994. Cette station d'épuration correspond à une capacité prévue pour 10 000 habitants alors que les communes considérées comptent, au total, 700 personnes.

Les travaux, d'un montant total de 19 millions de francs, ont bénéficié de nombreuses subventions. L'opération est considérée comme exemplaire. En effet, les effluents de la station seront traités et utilisés pour l'épandage agricole. Ce procédé est destiné à préserver les rivières fragiles de la Baie et notamment le Couesnon. Tous ceux qui fréquentent, principalement l'été, le Mont-Saint-Michel et qui étaient incommodés par les odeurs et les rejets polluants pourront marquer leur satisfaction.

Nous tenons enfin à rappeler que les Editions BIHR, de Saint-Jacut de la Mer, ont réédité l'ouvrage de Roger VERCEL : « *Sous le pied de l'Archange* », paru en 1937.

Le livre se présente sous forme d'un in-quarto à l'italienne encarté sous couverture. Le volume est protégé par un étui rigide entoilé. Cet ouvrage est enrichi de dessins originaux et de vingt aquarelles, en hors-texte, inédites et peintes par Jean VERCEL, le fils de l'auteur. Chaque membre de notre Association a reçu, en son temps, un document de souscription à un prix avantageux. L'introduction de cette édition est de notre Secrétaire Général, Henry DECAËNS. Elle relate, avec précision, la période au cours de laquelle Roger VERCEL était venu se documenter au Mont.

En conclusion, Henry DECAËNS estime que le roman de VERCEL a « gardé toute sa fraîcheur et que l'on éprouve toujours autant de plaisir à le relire ».

C'est ce que nous vous proposons de faire ; les bons écrits sur le Mont-Saint-Michel étant particulièrement appréciables.

Je laisse — en le remerciant à nouveau — la parole à notre Trésorier, M. René BESSON, qui va nous communiquer le rapport financier.

Gérard COLMAIRE

Bilan de l'exercice 1994

RAPPEL : Situation au 31.12.93

• Disponible	
Banque N.S.M	15 673,17 F
C.C.P	32 864,12 F
Caisse d'Epargne	9 908,54 F
	<hr/>
	54 445,83 F
• Portefeuille :	
14 "Placements nets"	148 115,00 F
7 "Placements court terme"	75 514,00 F
	<hr/>
	223 629,00 F
	<hr/>
TOTAL GÉNÉRAL	282 074,83 F

SITUATION au 31.12.94

• Disponible	
Banque NSM	36 135,52 F
C.C.P.	22 835,62 F
Caisse d'Epargne	10 354,42 F
	<hr/>
	69 325,56 F
•Portefeuille	
14 "Placements nets"	129 701,00 F
8 "Placements court terme"	85 589,00 F
	<hr/>
	215 290,00 F
	<hr/>
TOTAL GÉNÉRAL	284 615,56 F

Soit une augmentation de 2 540,73 F

DÉPENSES

Impression du Bulletin	34 115,42 F
Affaire Terrasses Poulard	830,00 F
Achat d'un Court Terme	10 669,39 F
Différence de cours (- 3,7%)	8 339,00 F
Frais de fonctionnement	15 964,07 F
	<hr/>
TOTAL	69 917,88 F

RECETTES

Cotisations (373 adhérents dont 26 nouveaux)	53 670,00 F
Vente de gravures et bulletins	2 750,00 F
Intérêts du Portefeuille.....	16 038,61 F
TOTAL	72 458,61 F

BALANCE : 2 540,73 F

COMMENTAIRES

● Portefeuille

L'année 1994 a été marquée pour la trésorerie de votre Association par la baisse générale de la Bourse.

On sait que le CAC 40 a baissé de 17,1 %.

Grâce à la composition de votre portefeuille qui contient des actions monétaires et des obligations la baisse des cours n'a été que de 3,7 %. Nous avons acheté une action « Court terme » de plus. L'ensemble a presque été compensé par les intérêts que nous avons reçus.

En définitive, nous enregistrons seulement une différence réelle de -1,4 %. Si on tient compte de l'inflation la perte totale est de 3 %.

● Cotisations

Grâce à un rappel des retardataires au printemps 1994, les cotisations sont en très net progrès : 53 670 F en 1994, contre 39 330 F en 1993. Un effort doit toujours être poursuivi pour intéresser les jeunes à notre Association.

● Bilan

Le résultat du bilan est satisfaisant, avec une plus-value de 2 540,73 F, malgré la baisse de la Bourse.

● Bulletin

Il est toujours très apprécié par nos membres grâce au dévouement de Henry Decaëns.

● Gravures

Les petites, dont la plupart avaient été offertes il y a plus de 10 ans par notre Président, sont définitivement épuisées. Le stock des grandes diminue en nombre et en variété.

Affaire des Terrasses Poulard

Nous publions, à la suite de cette courte présentation, le « droit de réponse » de la Société des Terrasses Poulard et des Musées du Mont-Saint-Michel. Ce texte vient, à sa manière, compléter les informations qui vous avaient été données, lors de l'Assemblée Générale, à Neuilly-sur-Seine, le 18 mai 1994, concernant cette déjà longue affaire dite des « Terrasses Poulard ».

Notre surprise a été grande puisque nous avons, depuis de très nombreuses années, l'habitude de publier les informations qui s'imposent à nous jusqu'à la date de notre plus récente Assemblée Générale (en mars, avril ou mai). Toutes les informations intervenant après (sauf les décès) sont du ressort du bulletin de l'année suivante.

Or, ce qui nous est reproché c'est de ne pas avoir fait part d'une décision de référé intervenant le ... 2 juin 1994. Et qu'exceptionnellement, l'activité de notre Secrétaire Général étant surchargée, notre bulletin n° 99 de l'année 1994 n'a été distribué qu'en août de cette même année.

Nous n'omettons, en aucune façon, de préciser que nous n'avons jamais cité le nom du responsable de la Société en cause et que le ton utilisé par nos adversaires est particulièrement discourtois.

Bien entendu, tenant compte des remarques qui nous ont été faites, nous portons à votre connaissance la décision de justice, intervenue en juin 1995, rendue par le Tribunal Administratif de Caen.

Ce « droit de réponse » qui ne repose que sur l'inexistence d'une information, devant paraître ultérieurement, sera suivi de la mise au point du Conseil d'Administration de notre Association.

Le Président : Gérard COLMAIRE

Droit de réponse de la Société des Terrasses Poulard et des Musées du Mont-Saint-Michel

« Dans son numéro 99 de l'année 1994 imprimé et distribué en août 1994, l'Association des Amis du MONT-SAINT-MICHEL a cru devoir rendre compte de son Assemblée Générale du 18 mai 1994 en mentionnant le procès qui l'a opposée en mai et juin 1994 à la Société des TERRASSES POULARD ET DES MUSÉES DU MONT-SAINT-MICHEL (STPM), dirigée par M. Eric VANNIER, Maire du Mont, dans des conditions tout à fait inadmissibles et qui visent clairement à leur nuire.

« Pour répondre à cette manœuvre, la loi nous offrait deux solutions : agir en diffamation, ou bien exercer le droit de réponse prévu et organisé par l'article 13 de la loi sur la Presse. Ne partageant pas l'esprit procédurier dont l'Association a si souvent fait montre, et estimant en vérité que la Justice a surtout pour rôle de protéger les faibles et de résoudre les litiges qui ne peuvent être autrement réglés, la Société STPM et son dirigeant ont préféré exercer leur droit de réponse et faire la mise au point qui suit.

« La Société STPM a obtenu le 14 avril 1992 le permis de construire la terrasse fermée du premier étage de l'immeuble des TERRASSES POULARD pour remplacer à grand frais l'ouvrage préexistant qui s'intégrait mal au site. Ce permis lui a été délivré avec l'aval de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Commission des Sites, dont les recommandations ont été strictement suivies.

« La STPM a alors construit l'ouvrage en respect du projet autorisé.

« Le Préfet a cependant ultérieurement retiré ce permis le 11 juin 1993 pour une pure question de procédure imputable à l'administration départementale. Le Préfet a agi en cette circonstance à la demande du Ministre de la Culture qui lui avait officiellement écrit qu'il redonnerait aussitôt le permis, cette question de procédure étant réglée, puisque les architectes de ses services approuvaient cette construction. Aussi bien l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et celui des Bâtiments de France confirmaient leur accord.

« Mais ultérieurement, en mars 1994, à la suite d'une intervention auprès de certains membres de son Administration, le Ministre a été amené à refuser le permis qu'il avait promis et qui aurait confirmé celui en exécution duquel la terrasse avait été bâtie !

« Le Préfet auquel le Ministre avait précédemment écrit pour l'assurer de la délivrance du permis a d'ailleurs lui-même fait officiellement état de sa surprise devant ce refus.

« En tous cas, dans la foulée du refus, sans qu'on sache comment elle en avait été informée, l'Association des Amis du MONT-SAINT-MICHEL assignait en référé devant le Président du Tribunal de Grande Instance d'Avranches pour nous contraindre à démolir la construction.

« M. le Président du Tribunal d'Avranches ne s'est pas laissé abuser. Il a constaté que contrairement aux allégations de l'Association, nous avions attaqué dans les délais le refus du Ministre devant le Tribunal Administratif. Il a d'autre part souligné que la construction lui paraissait « bien s'intégrer dans l'ensemble architectural du Mont et notamment de ses remparts » et ne lui semblait donc pas occasionner le trouble invoqué. Il a donc débouté l'Association par une ordonnance en date du 2 juin 1994.

Tous ces faits étaient connus par l'Association en août 1994 quand elle a fait publier et distribuer son Bulletin. Or, elle a soigneusement omis d'indiquer qu'elle avait perdu son procès, osant même préciser, alors qu'elle avait eu la preuve du contraire, que nous n'avions pas attaqué le refus du Ministre.

« Ceci en dit long sur sa volonté de désinformer ses lecteurs, et de son souci de nuire à la Société STPM et sans doute à travers elle à M. VANNIER, son dirigeant, qui est également le Maire du Mont. La proximité des prochaines élections explique peut-être cela... ».

Informations complémentaires du Conseil d'Administration

C'est bien volontiers que nous publions le droit de réponse de la Société des TERRASSES POULARD et des MUSÉES du MONT-SAINT-MICHEL, puisque ce texte vient, à sa manière, compléter les informations qui vous avaient été données lors de l'Assemblée Générale à Neuilly-sur-Seine, le 18 mai 1994, concernant cette déjà longue affaire dite des TERRASSES POULARD.

En effet, le compte rendu figurant en pages 13 à 17 du numéro 99 de notre bulletin annuel faisait état de la procédure en référé que nous avons engagée devant le Tribunal de Grande Instance d'Avranches et qui devait être plaidée le lendemain de notre réunion, soit le 19 mai 1994.

Nous avons donc publié, comme de tradition, le texte intégral de l'intervention de notre Président, Gérard COLMAIRE qui, bien entendu, ne pouvait connaître le 18 mai 1994 la teneur d'une décision de Justice qui ne sera rendue que le 2 juin 1994...

Cette Ordonnance a, d'autre part, déclaré recevable l'action de l'Association comme étant conforme à ses statuts dont :

— « le but est de protéger le Mont et de lui conserver son caractère historique et artistique »,

et d'autre part rejeté la demande de destruction au motif essentiel que :

— « le refus de permis de construire du 8 mars 1994 a fait l'objet d'un recours devant la Juridiction administrative : ce recours n'est donc pas définitif tant que le Tribunal n'aura pas statué ».

En d'autres termes, le magistrat a considéré que, tant que le refus de permis de construire opposé par le Ministre de la Culture à la STPM n'était pas définitif — c'est-à-dire insusceptible d'être modifié par une quelconque juridiction (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat) — il n'était pas possible juridiquement de dire que le bâtiment des TERRASSES POULARD ne disposait pas d'un permis de construire : en conséquence, il n'était pas non plus possible d'en demander la destruction.

Il faut préciser, à ce sujet, que lorsque nous avons engagé notre procédure en Référé, par acte d'huissier en date du 11 avril 1994, la SOCIÉTÉ des TERRASSES POULARD et des MUSÉES (STPM) n'avait pas encore saisi le Tribunal Administratif de Caen pour demander l'annulation de la décision de Monsieur le Ministre de ne pas accorder le permis.

Ce n'est que le 3 mai 1994 que cette demande va être présentée, et notre Association ainsi que ses avocats n'en avaient pas été informés.

Depuis, le Tribunal Administratif de Caen a rendu son jugement le 27 juin 1995 et vous pourrez prendre connaissance de son texte par ailleurs, puisque nous le publions.

Bien sûr, la STPM pourra exercer tous les recours qu'elle voudra. Comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous saurons suivre les procédures quelle qu'en soit la durée.

Nous aurons donc l'occasion de vous reparler de cette affaire dont on peut se souvenir qu'elle avait démarré, le 18 juillet 1990, par un procès-verbal d'infraction dressé par M. PAIN, Inspecteur des Sites, et par M. GONDRAN, Architecte des Bâtiments de France, qui avaient, par la suite, transmis le dossier au Parquet d'Avranches.

Comme vous le savez, par jugement du 24 avril 1992, le Tribunal Correctionnel d'Avranches avait déclaré MM. VANNIER et SIMON coupables du délit de construction sans permis, en conséquence, il les avait condamnés et avait ordonné la démolition de la construction litigieuse sous astreinte. Par Arrêt du 25 novembre 1992, la Cour d'Appel de Caen a confirmé le Jugement et, par Arrêt du 16 février 1994, la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi engagé par MM. VANNIER et SIMON.

Ces dernières précisions sont données pour une plus complète information des lecteurs, afin de répondre au curieux reproche qui nous est fait d'avoir une « volonté de désinformer ».



La surélévation des Terrasses Poulard dont on peut juger l'aspect inesthétique.
Photo Lebrec.

M.T.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Jugement lu le
27 JUIN 1995

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

SNC DES TERRASSES
POULARD ET DES
MUSÉES DU
MONT SAINT MICHEL

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Tribunal Administratif de Caen,

N^{os} 94673-9410302^e Chambre

Vu, 1^o, enregistrée au greffe le 2 mai 1994 sous le n^o 94673, la requête présentée pour la société des terrasses Poulard et des musées du Mont Saint Michel, dont le siège est 91 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris représentée par son gérant ; la société demande que le tribunal annule la décision du 8 mars 1994 par laquelle le ministre de la culture a refusé l'autorisation sollicitée d'aménager une terrasse couverte en surélévation d'un bâtiment aux remparts du Mont Saint Michel classée par les monuments historiques,

Vu la décision attaquée ;

Vu, 2^o, enregistrée au greffe le 8 juillet 1994 sous le n^o 941030, la requête présentée pour la SNC des terrasses Poulard et des musées du Mont Saint Michel, tendant à ce que le tribunal annule la décision en date du 1^{er} juin 1994 du préfet de la Manche rejetant implicitement son recours en date du 31 janvier 1994 tendant à l'obtention d'un permis de construire un ouvrage venant couvrir une terrasse,

Vu l'ensemble des autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 31 décembre 1913 ;

Vu la loi du 30 décembre 1977 modifiée par l'article 44 de la loi de finances pour 1994 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;

Après avoir entendu à la séance publique du 13 juin 1995, les parties ayant été régulièrement averties :

Mme ROUSSAUX, Président,

en son rapport,

M^e LUCAS, avocat au Barreau d'Avranches, pour l'association Les Amis du Mont Saint Michel,

en ses observations,

M. MATHIS, Commissaire du Gouvernement,

en ses conclusions,

Et en avoir délibéré ;

Considérant que les requêtes susvisées n^{os} 94673 et 941030 concernent le projet de construction sur un même bâtiment ; qu'il y a lieu de les joindre pour statuer par un seul jugement ;

Sur l'intervention :

Considérant que l'association Les Amis du Mont Saint Michel a intérêt au maintien des décisions en cause ; que, par suite, son intervention doit être admise ;

En ce qui concerne l'arrêté du ministre de la culture et de la francophonie en date du 8 mars 1994 :

Considérant que par l'arrêté litigieux en date du 8 mars 1994, le ministre de la culture et de la francophonie a refusé l'autorisation sollicitée par la société des terrasses Poulard et des musées du Mont Saint-Michel en application de l'article 12 de la loi du 31 décembre 1913 ;

Considérant qu'aux termes de l'article 12 de la loi du 31 décembre 1913 : « aucune construction neuve ne peut être adossée à un immeuble classé sans une autorisation spéciale du ministre des beaux arts » ; que, par ailleurs, l'article R 421-38-3 du code de l'urbanisme précise que : « lorsque le permis de construire concerne un immeuble adossé à un immeuble classé, il ne peut être accordé qu'avec l'accord exprès du ministre chargé des monuments historiques ou de son délégué. Un exemplaire de la demande est adressé à cet effet au directeur régional des affaires culturelles par l'autorité chargée de l'instruction » ; qu'enfin, aux termes de l'article R 421-19 du même code : « Le constructeur ne peut bénéficier d'un permis de construire tacite dans les cas ci-après énumérés : ... b) lorsque le permis de construire intéresse un immeuble inscrit ou un immeuble adossé à un immeuble classé... » ;

Considérant, en premier lieu, qu'il ressort des pièces versées au dossier que le projet de la SNC des terrasses Poulard et des musées du Mont Saint-Michel consiste à aménager une terrasse en la fermant et en la couvrant au 1^{er} étage d'un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 12 octobre 1932 et adossé aux remparts du Mont Saint-Michel classés monument historique par arrêté du 9 mai 1904 ; que les travaux envisagés doivent être regardés comme une surélévation d'un bâtiment adossé à un immeuble classés et relèvent, en conséquence, des dispositions précitées de l'article 12 de la loi du 31 décembre 1913 et de l'article R 421-38-3 du code de l'urbanisme ;

Considérant, en deuxième lieu, qu'ainsi que précisé ci-dessus, la demande relevant de la procédure prévue à l'article R 421-38-3 du code de l'urbanisme, la société requérante n'est pas fondée à soutenir que l'instruction aurait dû être conduite selon la demande initiale déposée en 1991 en application de la procédure distincte des travaux portant sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire ;

Considérant, en troisième lieu, que si la lettre en date du 30 avril 1993 adressée par le ministre de la culture et de la francophonie au préfet de la Manche et non à la société requérante confirmant que le permis délivré le 14 avril 1992 par celui-ci étant illégal devait être abrogé, demandait la transmission d'un nouveau dossier, elle ne pouvait légalement présumer de la décision qui serait prise à l'issue de la nouvelle instruction ;

Considérant, en quatrième lieu, qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'empêchait le ministre de recueillir l'avis de l'inspection générale des monuments historiques sur le dossier ;

Considérant, en cinquième lieu, que, contrairement à ce que soutient la requérante, la décision litigieuse est suffisamment motivée ; qu'ainsi que précisé ci-dessus, les travaux envisagés consistent en la fermeture et la couverture d'une terrasse ce qui entraîne une surélévation du bâtiment avec création de volume ; la circonstance qu'une autre décision de la même date comporte une motivation identique, n'est pas de nature à établir l'insuffisance de la motivation de la décision attaquée, d'autant qu'il s'agit d'affaires similaires ;

Considérant, en sixième lieu, qu'ainsi que précisé ci-dessus, il ressort des pièces du dossier que s'agissant d'une surélévation de l'immeuble avec création de volume par la décision attaquée qui ne repose pas sur des faits matériellement inexacts, le ministre de la culture et de la francophonie a pu, sans entacher sa décision d'illégalité, rejeter la demande de la société requérante ;

Considérant, enfin, que la requérante ne saurait utilement soutenir que le refus litigieux est discriminatoire, d'autres décisions de refus, versées au dossier, ayant été prises pour des immeubles différents situés au Mont Saint-Michel ;

En ce qui concerne la décision implicite du préfet de la Manche qui serait née le 1er juin 1994 :

Considérant que, dans le dernier état de ses écritures, la SNC des terrasses Poulard et des musées du Mont Saint-Michel a précisé que sa requête n° 941030 tendait à l'annulation de la décision implicite du préfet de la Manche rejetant sa demande de permis de construire ;

Considérant qu'il résulte de ce qui a été précisé ci-dessus, que les travaux en cause relevaient de la procédure prévue par l'article R 421-38-3 du code de l'urbanisme, que c'est à bon droit que par décision du 8 mars 1994, le ministre de la culture et de la francophonie a refusé l'autorisation sollicitée ; que, dès lors, le préfet de la Manche était tenu, en tout état de cause, de rejeter la demande de permis de construire ; qu'en conséquence, les moyens allégués à l'appui de la requête sont inopérants ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'intervention de l'association Les Amis du Mont Saint-Michel est admise.

Article 2 : Les requêtes n° 94673 et 941030 présentées par la SNC des Terrasses Poulard et des Musées du Mont Saint-Michel sont rejetées.

Article 3 : Expédition du présent jugement sera notifiée à la SNC des Terrasses Poulard et des Musées du Mont Saint-Michel, au ministre de la culture et à l'association Les Amis du Mont Saint-Michel.

Délibéré, en la même formation qu'à l'audience, le 13 juin 1995, étant présents :

Mme ROUSSAUX, Président,

Mme PERSONNAZ et M. DI PALMA, Conseillers.

Prononcé, à Caen, en séance publique, le VINT SEPT JUIN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE.

Le Président-rapporteur : E. ROUSSAUX.

Le Conseiller-assesseur le plus ancien : C. PERSONNAZ.

Le Greffier : C. ALEXANDRE.



Été 1995

Informations pratiques, page 70

Le Mont-Saint-Michel, sa baie et l'Apocalypse

ou

la naissance de la vision religieuse de la Baie du Mont-Saint-Michel

Notre époque est en train de découvrir la baie du Mont-Saint-Michel, de l'inventer aurait dit le langage médiéval. En la regardant avec les préoccupations d'aujourd'hui, elle y voit des réalités qui, jusqu'à présent, n'avaient pas ou peu soulevé d'intérêt et leur donne un sens nouveau.

C'est en 1984 que furent tentées, sous l'égide de l'association Tombelaine, les premières traversées commentées de la baie, présentée non comme le cadre d'un monument qui la domine, lieu de légende autant que de traditions, mais comme un milieu naturel remarquable, soumis à des contraintes et à des évolutions qui lui sont propres. Organisées depuis 1987 par la « Maison de la Baie » installée à Genêts, les différentes formes de promenades guidées dans les grèves sont désormais l'occasion de faire connaître à 25 000 personnes par an les minéraux, les végétaux, les animaux, voire les humains, qui constituent tous ensemble, un environnement, un sujet d'écologie scientifique, aux caractéristiques exceptionnelles. A Vains s'est ouverte une « Maison de la pêche à pieds » ; à Courtils va s'ouvrir une « Maison de l'herbu et du pré-salé ». L'une et l'autre ont pour objectif de mettre en valeur un aspect de l'exploitation traditionnelle du milieu. Manifestations à coup sûr de la vogue du « patrimoine ethnologique » dans une période qui cherche à s'ancrer dans des racines retrouvées, elles sont aussi redécouverte d'une vie jusqu'ici occultée par l'image écrasante du monument prestigieux qui a donné son nom au site.

Dans les guides touristiques, l'analyse naturaliste se substitue au récit du légendaire montois sur l'engloutissement miraculeux de la forêt de Scissy. Elle voit dans les grèves un extraordinaire lieu de vie : les oiseaux, les poissons, les mollusques, sont observés, décrits, et expliqués. La baie est, aux yeux des ornithologues, un espace d'accueil

pour les migrateurs, un lieu d'hivernage pour les uns, une simple escale pour les autres. L'évolution du végétal est également objet d'études : la colonisation de l'estran par la *spartine de Townsend*, qui était présentée il y a peu comme un facteur d'aggravation de l'ensablement de la baie, est désormais perçue comme un phénomène génétique exemplaire. La destruction de la digue de Roche-Thorin, c'est-à-dire le seul réalisé des travaux nécessaires au maintien du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, est même pour certains une source d'inquiétude car elle risque de faire disparaître la station la plus méridionale d'*Halimione pedunculata*, une plante légalement protégée. On pourrait presque dire que le minéral lui-même est vivant dans cette baie dont la présentation dans le « Guide naturaliste des côtes de France » consacré au nord de la Bretagne commence ainsi : « Cette baie est un véritable laboratoire naturel de phénomènes sédimentaires qui se déroulent sous nos yeux à une vitesse qui dépasse de beaucoup celle à laquelle on est accoutumé » (1).

Le rocher de Tombelaine est lieu de nidification pour les oiseaux marins. Celui du Mont-Saint-Michel, qui est le seul élément inerte dans cet immense espace, n'a pas cette chance : aux yeux des naturalistes, il est un bloc de granit sans vie, tourné vers l'étude d'un passé révolu, et occupé par les marchands du Temple ; c'est dire qu'il est l'image d'une triple mort, matérielle, intellectuelle et morale.

La baie lieu de vie, le Mont lieu de mort, nous assistons à l'inversion du regard porté sur le site. Il y a mille ans en effet que les moines bénédictins en ont donné une autre représentation, exactement opposée à la vision scientifique contemporaine. Devenue traditionnelle, cette image qui unit étroitement le monument et son cadre naturel, a connu en un millénaire bien des vicissitudes. Les décrire sera l'objet d'un livre entier, qui traitera du Mont sous l'angle de l'histoire des mentalités. Dans l'attente du courage de le rédiger, je vous propose ici ce qui pourrait être un premier chapitre, celui sur la naissance de la vision religieuse du site.

Au IX^e siècle un scribe anonyme, rédigeant le plus ancien récit de la fondation du sanctuaire dont nous disposons, connu sous le nom de *Revelatio*, écrivait que « sur l'ordre de Dieu, comme pour préparer ce

(1) M. Bourmérias, C. Pomerol, Y. Turquier. La Bretagne du Mont-Saint-Michel à la Pointe du Raz. Collection Les guides du naturaliste, dirigée par Jean Dorst. Neuchâtel (Suisse) - Paris, Delachaux et Niestlé, 1985.

lieu au miracle et à la vénération de son saint archange, la mer, jusque là très éloignée, se mit peu à peu à monter, aplanissant par sa puissance l'immensité de la forêt et réduisant tout en forme de grève, offrant ainsi un chemin au peuple de la terre pour qu'il chante les merveilles de Dieu » (2). Pour ce membre de la première communauté montoise, loin de constituer un péril, « la mer, par son retrait offre deux fois par jour à la dévotion des peuples le chemin désiré pour atteindre le seuil du bienheureux archange Michel » (3). La baie est donc, à ses yeux, une facilité offerte par Dieu aux pèlerins, un accès plus facile que ne l'aurait été la forêt qui, auparavant, avait environné le Mont-Saint-Michel. Pour ses contemporains, le sanctuaire porte le nom du rocher, « Saint-Michel au Mont-Tombe », voire « aux deux Tombes » (4), allusion vraisemblable à l'existence sur Tombelaine d'une partie du monastère multi-sanctuaires antérieur à 965.

Lorsqu'en 966, le roi de France Lothaire et le pape Jean ratifient la décision du duc de Normandie, Richard I^{er}, d'installer des moines bénédictins sur le rocher du Mont-Saint-Michel, leur charte de confirmation fait allusion à la situation du Mont en utilisant les termes « *situm in pelago maris* », ce qui peut se traduire de façon littérale par « situé en pleine mer ».

Au début du XI^e siècle, le chroniqueur normand Dudon de Saint-Quentin, dans son « *De moribus et actis primorum Normanniae ducum* », semble être le premier à utiliser une expression promise à un grand avenir : « *in periculo maris monte* » (5). Ainsi, en quelques décennies de part et d'autre de l'an mil, une périphrase évocatrice d'un danger mortel pour qui s'aventure sur les sables s'est substituée à la simple description d'une situation géographique. C'est qu'une nouvelle image de la baie s'est créée, déterminante pour toute l'histoire du Mont-Saint-Michel et de sa baie.

Les moines bénédictins arrivés en 966 étaient porteurs d'une vision nouvelle de l'ensemble du site, inspirée du texte qui hantait l'esprit de tous les religieux aux débuts de l'âge roman, l'Apocalypse de saint Jean. Cette vision a pris corps dans le récit et la diffusion d'un

(2) *Revelatio...* traduction dans *Le Mont-Saint-Michel, mille ans au péril de l'histoire*, R.P. Michel Riquet, Paris, Hachette, 1965

(3) *Idem*

(4) Avranches, B.M., ms 211, et *Gallia Christiana*, 11 510 E

(5) Rita Lejeune, *Le Mont Saint-Michel-au-péril-de-la-mer, la "Chanson de Roland" et le pèlerinage de Compostelle*, in *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, T. II, Paris 1967, pp. 411-433.

miracle, connu sous le nom de « miracle des grèves », qui a transformé l'image de la baie. Le plus ancien récit qui nous en est parvenu est intégré au recueil de miracles qui suit l'« *Introductio monachorum* » et date du XI^e siècle.

C'est en 1011 que se déroulent les faits. Une femme enceinte vient en pèlerinage. Au retour, donc après avoir accompli les gestes rituels de la vénération de l'archange, le groupe de pèlerins dont elle fait partie se trouve soudain pris dans un banc de brume. A ce moment commencent pour elle les douleurs de l'accouchement. Incapable d'avancer, elle retarde la marche de ses compagnons, qui doivent se résoudre à l'abandonner à la mer qui monte. Seule, elle adresse alors ses prières à l'archange saint Michel, et le miracle se produit : les eaux de la marée forment une haute muraille autour d'elle sans l'atteindre, pendant qu'elle donne naissance à un garçon. L'enfant, baptisé par sa mère dans l'eau de la marée, fut appelé Péril, devint prêtre, et, sa vie durant, il accomplit chaque année le pèlerinage du Mont.

Pour commémorer ce miracle, l'abbé Hildebert fit élever une gigantesque croix de charpente dans les grèves, là où il s'était produit. D'une hauteur de cent pieds, elle se trouvait, selon Dom Thomas Le Roy, historien montois du XVII^e siècle, « entre le dortoir des religieux et le rocher de Tombelaine, environ à la quatrième partie du chemin plus près dudit dortoir que dudit rocher de Tombelaine » (6). Restaurée en 1389, puis recouverte par le sable, cette croix de charpente réapparut en 1632, puis un mois entier en 1645, au gré des fluctuations de l'ensablement du site (7). Son édification manifeste l'importance que la communauté monastique a attaché au miracle des grèves, et la valeur qu'elle a voulu lui donner aux yeux des pèlerins.

Dans ce récit, pour la première fois, c'est la baie, et non le Mont, qui est le théâtre de l'intervention de l'Archange. Deux des dangers qui rendent périlleuse la traversée des grèves sont mis en scène, la brume et le flux de la marée montante. Le sable nous est présenté comme le lieu d'une menace, qui pèse sur la vie d'une femme attachée au culte de saint Michel et qui a accompli le pèlerinage à son sanctuaire.

(6) Le Roy. (Dom Thomas) Les curieuses recherches du Mont-Saint-Michel, publié par E. Robillard de Beaufort in Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3^e série.- 9^e volume, Caen 1876.

(7) *Idem*.

Au-delà de cette première présentation de la baie comme lieu du péril, le miracle des grèves est une référence explicite à L'Apocalypse de saint Jean (8), dont le chapitre XII est l'une des principales références du culte de saint Michel. Son importance, pour comprendre la place du Mont-Saint-Michel dans les mentalités médiévales, est telle que je dois le citer intégralement :

Un grand signe apparut dans le ciel : une femme, vêtue du soleil, la lune sous les pieds, et sur la tête une couronne de douze étoiles. Elle était enceinte et criait dans le travail et les douleurs de l'enfantement.

Alors un autre signe apparut dans le ciel : c'était un grand dragon rouge feu. Il avait sept têtes et dix cornes et, sur ses têtes, sept diadèmes. Sa queue, qui balayait le tiers des étoiles du ciel, les précipita sur la terre. Le dragon se posta devant la femme qui allait enfanter, afin de dévorer l'enfant dès sa naissance.

Elle mit au monde un fils, un enfant mâle ; c'est lui qui doit mener paître toutes les nations avec une verge de fer. Et son enfant fut enlevé auprès de Dieu et de son trône.

Alors la femme s'enfuit au désert, où Dieu lui a fait préparer une place, pour qu'elle y soit nourrie mille deux cent soixante jours.

Suit l'un des deux textes les plus importants consacrés à saint Michel dans la Bible :

Il y eut alors un grand combat dans le ciel : Michäel et ses anges combattirent contre le dragon. Et le dragon lui aussi combattait avec ses anges, mais il n'eut pas le dessus : il ne se trouva plus de place pour eux dans le ciel. Il fut précipité, le grand dragon, l'antique serpent, celui qu'on nomme Diable et Satan, le séducteur du monde entier, il fut précipité sur la terre et ses anges avec lui.

Et j'entendis une voix forte qui, dans le ciel, disait :

Voici le temps du salut, de la puissance et du Règne de notre Dieu, et de l'autorité de son Christ ; car il a été précipité, l'accusateur de nos frères, celui qui les accusait devant notre Dieu, jour et nuit. Mais eux, ils l'ont vaincu par le sang de l'agneau et par la

(8) Mme Monique Dosdat a, la première, signalé le rapport entre l'accouchée des grèves et la femme de l'Apocalypse, dans son remarquable ouvrage sur « *l'enluminure romane au Mont-Saint-Michel* », Avranches/Rennes, Association des Amis de la Bibliothèque municipale d'Avranches/Ouest-France, 1991.

parole dont ils ont rendu témoignage : ils n'ont pas aimé leur vie jusqu'à craindre la mort. C'est pourquoi soyez dans la joie, vous les cieux et vous qui y avez votre demeure ! Malheur à vous, la terre et la mer, car le diable est descendu vers vous, emporté de fureur, sachant que peu de temps lui reste.

Après ce combat, et son commentaire, reprend la lutte entre la femme et le dragon :

Quand le dragon se vit précipité sur la terre, il se lança à la poursuite de la femme qui avait mis au monde l'enfant mâle. Mais les deux ailes du grand aigle furent données à la femme pour qu'elle s'envole au désert, au lieu qui lui est réservé pour y être nourrie, loin du serpent, un temps, des temps et la moitié d'un temps.

Alors le serpent vomit comme un fleuve d'eau derrière la femme pour la faire emporter par les flots. Mais la terre vint au secours de la femme : la terre s'ouvrit et engloutit le fleuve vomi par le dragon. Dans sa fureur contre la femme, le dragon porta le combat contre le reste de sa descendance, ceux qui observent les commandements de Dieu et gardent le témoignage de Jésus.

Et le chapitre XII de l'Apocalypse se termine sur cette phrase :

Puis il se posta sur le sable de la mer.

Les correspondances sont nombreuses et évidentes entre le miracle des grèves et ce chapitre de l'Apocalypse : dans les deux récits, une femme accouche dans la douleur ; le nouveau né est un garçon ; dans la vision apocalyptique de saint Jean, l'enfant est « enlevé auprès de Dieu et de son trône », dans le miracle des grèves, il devient prêtre ; la femme de l'Apocalypse risque d'être entraînée par l'eau d'un fleuve, sorti de la bouche du dragon, la femme des grèves est menacée par l'eau de la marée montante. Enfin, c'est « sur le sable de la mer » que s'est posté le dragon, et c'est sur le sable de la baie que l'archange saint Michel sauve l'accouchée des grèves. Cette femme est l'image du juste, et saint Michel, qui pour elle a vaincu la marée comme il a vaincu Satan, est son protecteur comme, selon le prophète Daniel, il a été celui du peuple hébreu contre les Perses (9), et comme, surtout, on attend qu'il protège le peuple chrétien pendant un autre passage, celui qu'espère la société du XI^e siècle toute entière et qui doit la mener au royaume de Dieu.

(9) Livre de Daniel, XII, 1

Au-delà de l'anecdote et du récit édifiant, ce miracle est fondateur de la vision religieuse de la baie qui prend corps autour de l'an mil. Il donne un fondement théologique à la perception des sables comme lieu du péril.

Ce mot de péril, qui est le nom de l'enfant né dans les grèves, semble par surcroît prendre à l'époque romane un sens particulier, en relation avec l'esprit eschatologique du temps. Dans la Chanson de Roland, lorsque le preux chevalier meurt, c'est « *saint Michel del péril* » qui vient chercher son âme pour la conduire au paradis. Cette appellation donnée à l'archange psychopompe a parfois été lue, peut-être à tort (10), comme une abréviation du « péril de la mer », qui aurait établi un lien entre la plus célèbre des chansons de geste et le Mont-Saint-Michel. Même s'il n'en est rien, elle doit être remarquée car elle révèle un sens particulier du mot péril, qui a trait aux dangers semés par Satan sur le chemin qui, à l'heure de la mort, mène l'âme au paradis.

Pour les pèlerins du moyen âge, la traversée qui mène de la terre au Mont-Saint-Michel est, depuis le miracle des grèves, la représentation, la préfiguration de celle qui mènera l'âme humaine du corps au royaume céleste, sous la menace de Satan et la protection de saint Michel.

Deux autres éléments de l'Apocalypse renforcent cette interprétation :

Le chapitre XIII de l'Apocalypse est consacré aux deux bêtes. La première est la bête de la mer. L'Apocalypse nous dit que *le dragon lui conféra sa puissance, son trône et un pouvoir immense*. La seconde bête, celle de la terre, ne fait qu'exercer le pouvoir de la première sous son regard.

D'autre part, avant l'apparition finale de la Jérusalem du ciel, saint Jean dit : *Alors je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre, car le premier ciel et la première terre ont disparu et la mer n'est plus*. A la fin des temps, au moment de la victoire définitive de Dieu sur les forces du mal, la mer aura donc disparu, précisément parce qu'aux yeux de saint Jean elle est liée au dragon.

Cette façon d'envisager la baie du Mont-Saint-Michel donne tout son sens à une scène bien connue de la Tapisserie de Bayeux, où l'on voit Harold, qui accompagne le duc Guillaume dans une campagne

(10) Rita Lejeune, *op.cité.*

contre les Bretons, sauver des soldats enlisés dans les sables mouvants. Dans le cadre très particulier de cette immense broderie, cette scène, qui nous donne la plus ancienne représentation figurée du Mont-Saint-Michel, est riche de significations.

Au-delà du récit de la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie, l'objet de la tapisserie de Bayeux est de justifier l'action entreprise en 1066 pour punir le parjure d'Harold. Chacune des scènes de la première partie de la Tapisserie est destinée à mettre en valeur, dans les perspectives symboliques du XI^e siècle, la perfection chevaleresque dont Harold fait preuve quand, combattant sous la bannière de Guillaume, il lui témoigne toutes les marques de la fidélité vassalique. Sa trahison sera d'autant plus grave — et par conséquent Guillaume d'autant plus conforté dans son droit —, lorsqu'à la mort d'Edouard le Confesseur il se fera couronner roi d'Angleterre, obligeant Guillaume à une campagne militaire, approuvée par le pape, pour faire respecter le serment prononcé.

La scène de la traversée des grèves du Mont-Saint-Michel s'inscrit dans ce contexte : capable de sauver des soldats normands qui s'enlisent, Harold apparaît comme un preux chevalier, dont le mérite est d'autant plus grand que le péril est fort. Si les auteurs de la Tapisserie ont choisi de représenter cet épisode, c'est que la renommée de la baie est donc suffisante pour que cette scène soit comprise de tous et que le danger des sables mouvants est connu et redouté. Mais surtout il y a là un symbole, et Harold, capable de protéger les hommes pendant la traversée, est à l'image d'un autre protecteur, pendant une autre traversée. Celui qui peut arracher les soldats de Guillaume au danger des sables, ceux-là précisément dont l'Apocalypse nous dit que le dragon s'y est arrêté, évoque nécessairement l'Archange que l'on voit, sur les tympans d'églises, tirer vers lui les âmes, s'opposant à Satan dans leur pesée.

A la lecture de l'Apocalypse, pour les moines et pour les pèlerins, le sable de la baie est donc l'image de celui sur lequel s'est arrêté le dragon du texte de saint Jean. Au terme de la traversée des grèves, c'est donc l'au-delà, dont saint Michel est le gardien, qui attend le pèlerin. De cet au-delà et de son avènement, les hommes du moyen âge se font une idée assez précise, grâce à l'Apocalypse de saint Jean qui, dans sa vision, décrit la Jérusalem céleste.

Toute abbaye bénédictine se veut une préfiguration de cette Jérusalem céleste : les chants des moines, c'est-à-dire l'accomplissement de la liturgie qui doit être leur principale activité, permettent aux

croissants du moyen âge de se faire une idée de ce que sera le paradis qu'ils attendent. Mais, et le grand ami du Mont qu'était François Enaud a été le premier à le souligner (11), le Mont-Saint-Michel plus que tout autre monastère se veut représentation terrestre de la Jérusalem du ciel. De celle-ci l'Écriture présente un certain nombre de préfigurations, et les décrit. Le Mont-Saint-Michel va s'efforcer d'y ressembler.

Dès le premier texte qui nous raconte sa fondation, la *Revelatio*, il est dit qu'en longueur et en largeur de la base où il s'élève il n'est pas loin d'avoir les dimensions qui furent, on peut le conjecturer, celles du bâtiment qui sauva la croissance du genre humain, c'est-à-dire de l'Arche de Noé.

D'autre part, la Bible nous rapporte que Salomon, lorsqu'il construisit le Temple, lui accola la Maison de l'Arbre du Liban, c'est-à-dire la demeure de son épouse la fille de Pharaon. Cette maison avait trois étages. Or tous les bâtiments conventuels construits à partir du XI^e siècle au Mont sont élevés contre l'église abbatiale et ont trois étages.

Ainsi donc la vision religieuse du Mont-Saint-Michel a été élaborée aux environs de l'an mil, c'est-à-dire au moment de l'arrivée des moines bénédictins, sur la base de la Bible et en particulier de l'Apocalypse de saint Jean. Elle nous le montre comme le lieu de la vie éternelle, environné par les sables qui sont le refuge du dragon, c'est-à-dire d'une mort symbolique qu'il faut traverser sous la protection de l'Archange pour arriver au terme du voyage. La valeur du pèlerinage tenait à cette expérience spirituelle unique, cette préfiguration du grand passage, représentation du thème majeur de l'eschatologie du XI^e siècle qui, quelques décennies plus tard, conduira les foules de la chrétienté vers la Terre Sainte.

Cette représentation du Mont et de la baie a ensuite évolué au gré de la théologie d'abord, de la politique ensuite. Du milieu du XII^e à la fin du XV^e siècle, elle s'est effacée devant les modifications de la doctrine chrétienne : la naissance du purgatoire, au XII^e, a eu pour conséquence de donner une vision différente de l'au-delà. Dans cette nouvelle perspective, le chrétien après la mort n'a plus à accomplir un long voyage au péril de Satan et sous la protection de saint Michel. Il

(11) Le Mont-Saint-Michel. Texte de F. Enaud, Photographies de L. Joubert. Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1966. M. Déceneux a, plus récemment, cherché à préciser le rapport entre le Mont et la Jérusalem céleste, dans "Le Mont-Saint-Michel, histoire sacrée et symbolique", Rennes, Ouest-France 1993.

doit faire son temps de purgatoire et espérer l'intercession de la Vierge et des saints. C'est le moment où l'abbé du Mont-Saint-Michel restaure sur le rocher de Tombelaine, à mi-chemin de la traversée des pèlerins, la chapelle de Notre-Dame la Gisante. Dans un article publié l'an dernier dans ce même bulletin, nous avons montré la place qu'occupait la Vierge dans le programme iconographique du cloître, dont saint Michel est totalement absent.

S'il est difficile aujourd'hui d'affirmer que le pèlerinage au Mont-Saint-Michel a décliné à cette période (12), on doit noter qu'aucun miracle n'y est relevé entre 1140 et 1333 (13), alors qu'ils ont été abondants en dehors de ces dates. Cela témoigne incontestablement sinon d'un déclin de la foi, au moins d'une modification du sentiment religieux.

La crise qui clôt le moyen âge s'est traduite par une renaissance de l'eschatologie, et par un vif regain des pèlerinages au Mont, notamment des pèlerinages d'enfants, dont on peut penser qu'ils ont été un substitut aux croisades dont la fin avait sonné. Mais dans le même temps, les péripéties de l'histoire de France faisaient de saint Michel le patron de la dynastie des Valois, et dès avant la guerre de Cent ans, l'architecture des bâtiments construits au Mont commençait à s'inscrire dans un mouvement national, dont les perspectives symboliques paraissent plus éloignées.

Avec l'époque moderne, et en particulier avec les physiocrates, c'est une vision utilitariste qui se développe, non seulement du Mont, mais aussi de la baie. C'est alors qu'est lancé le mouvement de poldérisation qui ne s'est achevé, en fait, qu'en 1969 avec la construction du barrage sur le Couesnon et que certains cherchent aujourd'hui à relancer.

La représentation mentale construite vers l'an mil des rapports entre le Mont et la baie est en fait réapparue au XIX^e siècle, avec le mouvement romantique, mais vidée de son contenu religieux. C'est alors que sont diffusées par la littérature toutes les légendes sur les

(12) Ni L. Bély, — dans "Le Mont-Saint-Michel, monastère et citadelle", Rennes, Ouest-France, 1978 — ni C. Quélet, — dans "Le Mont-Saint-Michel", Paris, Bordas, 1991 — ne justifient leur affirmation d'un déclin du pèlerinage montois au XIII^e siècle.

(13) Exceptée la chute sur le Mont, en 1270, d'une pierre sur laquelle était gravé le nom de Jésus. Dom Jean Huisnes lui-même mettait en cause la réalité de ce miracle. La même année, un incendie commencé dans l'église se serait miraculeusement arrêté.

sables mouvants et la marée qui remonte à la vitesse d'un cheval au galop. Les plus grands écrivains sont venus au Mont et ont presque tous contribué à l'exagération des dangers encourus par ceux qui traversent les sables. On retrouve dans leurs textes la vision d'un univers de péril, mais sans la référence au texte biblique.

Ainsi, la vision religieuse du Mont-Saint-Michel et de sa baie doit-elle être considérée comme la source de la tradition romantique. Elle reste ainsi présente dans les esprits, et le restera tant que la vision naturaliste, qui est en train de naître et de renverser les valeurs, ne l'aura pas supplantée.

Nicolas SIMONNET

Bibliographie 1995

par Henry DECAËNS

I - Livres et brochures

BARDET Daniel, KLIMOS Elie. — **Timon des blés, tome 7 : le Mont-Libre.** — Grenoble : éd. Glénat, 1994. — 48 p. : ill. en coul. ; 30 x 22 cm. — (Vécu). — ISBN 2-7234-1728-X. — 55 F.

Le scénario de cette bande dessinée n'est pas très consistant, mais les dessins sont assez bien faits. L'histoire se passe en 1794 autour du Mont-Saint-Michel rebaptisé durant quelques mois *Mont Libre*. A cette époque, les Bleus tentent d'engager des pourparlers de paix avec les Chouans...

COLIGNON Thierry, MONNET Christine. — **Le Mont-Saint-Michel et le Moyen âge.** Paris : Mango, 1995. — 96 p. : ill. en coul. ; 29 x 22 cm. — (Regard d'aujourd'hui). — I.S.B.N 2-7404-0487-5. — 125 F.

Un livre conçu par des auteurs qui ne veulent pas se prendre trop au sérieux. C'est plus un livre sur la vie au Moyen âge que sur le Mont-Saint-Michel proprement dit. C'est finalement préférable car les auteurs en prennent à leur aise avec l'histoire du monument. Henri IV, par exemple, n'est jamais venu au Mont; la citation de la p. 65 sur le vin de Brion est donc une invention pure et simple !

CRAENHALS François, DEBRUYNE Jacques, CHAULET Georges, BOUTIN Martine. — **Les 4 as et le fantôme du Mont-Saint-Michel.** — Tournai : Casterman, 1994. — 48 p. : ill. en coul. ; 30 x 23 cm. — (Les 4 as). — ISBN 2-203-31531-8. — 48 F

Cette bande dessinée constitue la trente et unième aventure des 4 as. Ceux-ci sont sur la piste d'un mystérieux fantôme qui hanterait le Mont-Saint-Michel... Les adultes trouveront sans doute que l'histoire est un peu simple ; les volumes de la collection *Les 4 as* s'adressent effectivement aux jeunes enfants.

DECENEUX Marc. — **Le Mont-Saint-Michel** / fotogr. Luigi Levak. — Rennes : Ouest-France, 1995. — 32 p. : ill. en coul. ; 24 x 17 cm. — I.S.B.N. 2-7373-1820-3. — 32 F.

Existe aussi en anglais, en allemand, en italien, en espagnol et en japonais.

Un joli petit livre, bien illustré, présenté sous une reliure cartonnée. L'auteur connaît bien l'abbaye, dont il est l'un des guides conférenciers, mais il a une fâcheuse tendance à affirmer de façon péremptoire ce qui n'est bien souvent qu'une hypothèse. Ainsi, lorsqu'il parle des origines du plan à déambulatoire du choeur roman de l'église abbatiale, il n'hésite pas à y voir une influence bretonne ou mancelle. Il oublie seulement que, dans la Normandie du début du XI^e siècle, ce plan était courant puisqu'il avait été adopté dans les choeurs romans contemporains de la cathédrale de Rouen, de l'église Notre-Dame de Jumièges et de l'église abbatiale de Saint-Wandrille. Nous trouvons également que Marc Déceneux consacre de trop longs développements aux mythes préhistoriques et celtiques. Mais, ces réserves étant faites, nous devons reconnaître que son guide est dans l'ensemble bien fait et très utile pour une première approche du Mont.

DESTOMBES Michel. — **Mont Saint-Michel. Le Mont : mille ans d'histoire (architecture, musées, évocations). Promenades dans la baie : Avranches, Cancale, Dol-de-Bretagne, Genêts, Granville, Pontorson, îles Chausey...** — Tournai : Casterman, 1995. — 106 p. : ill. en coul., cartes ; 23 x 13 cm. — (Le Guide, ISSN 1255-2399) — I.S.B.N. 2-203-61503-6. — 50 F.

Il est difficile d'imaginer plus mauvais guide ! L'auteur, journaliste à *L'Echo rural du Pas-de-Calais*, ne connaît ni l'histoire de Normandie, ni celle du Mont. Son texte est donc émaillé d'erreurs plus ou moins graves que l'on ne peut relever toutes, tant elles sont nombreuses. Nous nous permettons tout de même de rappeler à l'auteur que le Mont-Saint-Michel n'est pas dans la baie de Somme (p. 13), que la Normandie a été rattachée à la France en 1204, et non après la bataille de Bouvines (p. 26), que les invasions des vikings sont du XI^e et non des III^e et IV^e siècles (p. 40), que Guillaume de Volpiano n'a pu achever le choeur roman de l'église abbatiale en 1084 (p. 42), puisque ce choeur était achevé en 1050 et que Volpiano est mort en 1031 !

On sent bien que l'auteur n'est pas très sûr de lui car il se contredit sans s'en rendre compte : ainsi l'ordre des Chevaliers de Saint-Michel a été fondé en 1462 (p. 41), ce qui est faux, et en 1469 (p. 42) ce qui est vrai. L'auteur donne au mari de la Mère Poulard le prénom de son frère, Alphonse, à la page 42 ; mais il semble tout de même savoir qu'il s'appelait en réalité Victor (p. 47).

Plus grave encore, le commentaire sur les salles de l'abbaye est insipide, restant le plus souvent très anecdotique et sans intérêt. Est-il nécessaire de mentionner que la bibliographie est très pauvre (p. 43) et que la photographie du réfectoire est inversée (p. 52). Découragé par tant de médiocrité, nous avons renoncé à lire tout ce qui concerne la région du Mont.

LECOQ Jack, COUPARD Michel, GUERIN Jean-Loïc, L'HERMITTE Franck. — **La Baie du Mont-Saint-Michel à visage découvert.** — Chez les auteurs : Avranches, 1995. — 40 p. : ill. en noir et en coul. ; 30 x 21 cm. — 45 F

Cette brochure est consacrée aux gens de la baie, à ceux qui l'aiment, y travaillent et y vivent. Le format choisi est celui d'un magazine et chaque sujet est traité dans un style un peu trop journalistique à notre goût. Mais les témoignages recueillis par l'auteur du texte, Jack Lecoq, qui a naguère guidé des touristes dans la baie, ne manquent pas d'intérêt.

PASCHAL C. — **Mont-Saint-Michel.** — Genève : Minerva, 1995. — 96 p : ill. en coul. ; 27,5 x 20 cm. — (Le Guide par l'image) — I.S.B.N. 2-83-070283-2. — 59 F.

Ce petit livre est vraiment bon marché, mais son iconographie n'est pas bonne. Sur les soixante-quinze clichés, une trentaine sont des vues générales ; en revanche, il n'y a aucune illustration sur l'église préromane, l'intérieur de l'église abbatiale, le promenoir, la salle des Chevaliers, la crypte Saint-Martin,... C'est dire qu'il manque un certain nombre de vues essentielles car nécessaires pour bien comprendre l'abbaye. Quant au texte, il n'offre pas beaucoup plus d'intérêt. L'auteur confond la salle de l'Aquilon et le Promenoir (p. 32), le bastillon de la tour Boucle et la tour Claudine (p. 94). La légende de la photographie de la page 37 nous parle des cloches actuelles de l'abbaye qui ont remplacé celles que les Révolutionnaires ont fait fondre en 1792 ; la photographie nous montre l'unique cloche de l'abbaye, offerte en 1703 par l'abbé Karq de Berambourg ! A la page 84, l'auteur nous parle des trois cryptes qui supportent le chœur de l'église... Chacun sait que seule la crypte des Gros piliers joue ce rôle de soutien du chœur ; les cryptes Notre-Dame-des-trente-cierges et Saint-Martin servent de substructions aux seuls bras du transept. Arrêtons-là ce jeu des erreurs car il serait fastidieux de le poursuivre plus longtemps.

VERCEL Roger. — **Sous le pied de l'Archange :** le Mont-Saint-Michel illustré par les dessins et aquarelles de Jean Vercel ; introduction de Henry Decaëns. — Saint-Jacut-de-la-Mer : éd. Jean-Pierre Bihl, 1994. — 104 p. : ill. en coul. ; 25 x 34 cm. — I.S.B.N. 2-902923-46-5.

Justification du tirage : 41 exemplaires sur rivoli chiffon blanc 160 gr. numérotés de A à T, hors commerce, et de I à XXI et 550 exemplaires sur rives tradition blanc 170 gr numérotés de 1 à 550 signés par l'artiste.

Rédition du célèbre roman de Vercel que les bibliophiles se sont certainement fait un plaisir d'acquérir. Elle est illustrée de dessins et d'aquarelles du fils de l'écrivain. C'est un très beau livre.

WILLERVAL Claire, DERRIN Loïc. — **Le Mont-Saint-Michel.** — Tournai : Casterman, 1995. — 46 p. : ill. en coul. ; 26 x 18 cm. — (L'Histoire à la trace) — I.S.B.N. 2-203-14111-5. — 50 F.

Le texte de ce livre est sans aucun doute de meilleure qualité que celui du guide de Michel Destombes car il comporte moins d'erreurs ; mais on peut tout de même en relever un certain nombre comme celles-ci : le Mont Dol se dresse à l'est du Mont (p. 7), le cloître est situé au-dessus de la salle des hôtes (p. 23)... ! Les éditeurs devraient se faire un devoir de respecter leurs lecteurs en choisissant des auteurs qui connaissent le monument sur lequel ils ont la prétention d'écrire.

II - Articles

DOSDAT Monique. — La visite de Couraye du Parc au Mont-Saint-Michel. 14 - 22 mars 1786. — *Nédélèqueries* 54 94 : recueil d'articles offerts à Yves Nédélec, archiviste départemental de la Manche de 1954 à 1994, p. 151-180. — Saint-Lô : Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, 1994.

Monique Dosdat publie, avec une introduction et des notes, le procès-verbal de l'interrogatoire des détenus, des gardiens et du prieur de l'abbaye que Couraye du Parc, subdélégué à Granville, a rédigé à la suite d'une visite d'inspection effectuée en 1786, procès-verbal dont la Bibliothèque municipale de Caen conserve une copie. Il y avait alors dans l'abbaye douze détenus, dont trois moines de la congrégation de Saint-Maur. Ils se plaignent de la médiocrité de la nourriture, de la brutalité des domestiques et de l'indiscrétion du prieur qui ouvre leur courrier. Ce document, rédigé avec beaucoup d'objectivité, donne une bonne idée de la condition des détenus du Mont à la veille de la Révolution.

DURVICQ Jack. — Mont Saint-Michel : les secrets de la Baie / photo. Maison de la Baie. - *Randonnée*, septembre 1994, p. 34-36.

Un petit article qui donne quelques informations utiles pour bien découvrir la baie en compagnie des guides expérimentés de la Maison de la Baie, à Genêts.

LA PUCE Jeanne. — Encore un instant, monsieur le bourreau ! — *Momus*, n° 3-4, hiver-printemps 1995, p. 3-4.

Un article très critique sur les travaux de couverture réalisés par Monsieur Lablaude durant l'hiver dernier.

LECOQ Anne-Marie. — Un projet Momus pour le III^e millénaire — *Momus*, n° 3-4, hiver-printemps 1995, p. 4-5.

Critiquant le projet actuel de désensablement du Mont, l'auteur imagine que l'on abandonne le Mont pour en reconstituer un nouveau sur un autre site...

SAINT-PULGENT Maryvonne de. — Restauration du bastillon de la tour Boucle. — *Sites et monuments*, n° 148, 1^{er} trimestre 1995, p. 3-5.

M^{me} de Saint-Pulgent, Directeur du Patrimoine, justifie les travaux que M. Lablaude vient de réaliser sur le bastillon de la tour Boucle. Ces travaux, rappelons-le, ont consisté à couvrir cette tour d'une toiture en schiste.

Henry Decaëns

BULLETIN NECROLOGIQUE

Comme les années passées, nous avons appris avec peine le décès de plusieurs de nos amis. Nous nous associons au chagrin de leurs familles auxquelles nous adressons l'expression de nos condoléances attristées et l'assurance de notre vive amitié.

— **M. Jean-François LE SAINT**, de Kerdreux à Plouescat (29221)

— **Le D^r Pierre TAVEAU**, de Paris

— **L'abbé Marcel LELÉGARD** (1^{er} octobre 1925 - 29 août 1994). Le Président, Gérard Colmaire, a rappelé dans son intervention du 17 septembre 1994 tout ce que notre Association devait au restaurateur de l'abbaye de La Lucerne et du château de Pirou. Ceux qui ont eu la chance de l'approcher ont pu apprécier l'étendue de son érudition. Très attaché au patrimoine de sa région, il avait tout naturellement été nommé en 1952 Conservateur des antiquités et objets d'art pour le département de la Manche, mission qui lui a donné l'occasion de sauver de nombreux objets d'art religieux et profanes. Il était également membre de la COREPHAE, commission régionale chargée de proposer les inscriptions à l'Inventaire supplémentaire et les inscriptions au titre des monuments historiques.

L'abbé Lelégard était également un conférencier et un conteur de grand talent. Nous avons pu nous en rendre compte personnellement une dernière fois un soir d'août 1993, alors qu'il accueillait à La Lucerne le Personnel de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Bien que fatigué, car il était déjà atteint par la maladie qui l'a emporté, il avait tenu à faire la visite lui-même. Il était passionnant et touchant de l'entendre nous expliquer tout ce qu'il avait fait depuis 1959 pour sauver de la ruine et faire renaître son abbaye.

Il repose dans l'église abbatiale de La Lucerne dont la restauration a été son oeuvre.

— **Jean-Marc AMIOT**, décédé à Pontorson à la fin du mois de septembre 1994, quelques jours après notre dernière réunion au Mont. Jusqu'en novembre 1993, Jeannot avait été chef de cuisine du Mouton Blanc dont sa femme, Noëlle, était la directrice. Les Amis du Mont se souviennent avec quelle gentillesse ils étaient reçus dans leur hôtel. Les plus gourmands n'ont pas oublié non plus la qualité de la nourriture préparée par Jeannot ; ses moules à la crème étaient sans doute son plat le plus apprécié ! Noëlle et son

mari travaillaient depuis 34 ans ; ils avaient parfaitement assimilé la tradition montoise de l'accueil.

— **M. André FROSSARD** (14 janvier 1915 - 2 février 1995), journaliste et écrivain, élu en 1987 à l'Académie française, membre de notre Comité d'honneur depuis sa création en 1990.

— **Mme Henri GEOFFRAY, née Sylviane Destombe** (28 août 1903 - 29 mai 1995), de Clamart. Elle était la mère de notre ami, Pierre Geoffray.

— **Mme Michel OZANNE, née Geneviève de La Hougue**, décédée le 18 juin 1995 ; elle avait soixante-dix-sept ans. Sa messe d'inhumation a été célébrée dans l'église Saint-Jean de Caen où elle avait été baptisée et où avait également été célébré son mariage avec notre ami Michel Ozanne. Elle avait été cruellement éprouvée par le décès de son père et de sa mère dans les bombardements de Caen et par la mort de son fils aîné, Emmanuel, près duquel elle repose maintenant à Jullouville. Très attachée au Mont, elle ne manquait pas une réunion de notre Association où elle se faisait toujours une joie d'accompagner son mari ; et comme leurs nombreux enfants s'efforçaient de les y rejoindre, nos réunions étaient aussi pour eux une belle fête de famille. Geneviève Ozanne était la nièce du peintre Jean de La Hougue auquel le musée d'Avranches a consacré, il y a quelques années, une belle exposition.

H.D.

L'architecte diocésain (1)

On a déjà vu dans l'un des chapitres précédents que l'intervention du service des Monuments historiques au Mont Saint-Michel déclencha, très peu après son début, une vigoureuse campagne d'opposition qui se manifesta de différentes manières et à différentes époques.

La personnalité de l'architecte diocésain fut d'abord fort malmenée.

Il sembla, quand il arriva au Mont, qu'il tombait au milieu d'un vol d'oiseaux. Chacun s'en fût vivement se clore chez soi ; presque unanimement, on se dérangea de son passage, sauf bien entendu l'hôtelier Poulard pour qui ce fut la bonne aubaine.

Mais les Montois méfiants comprirent qu'on venait de troubler leur quiétude, que ce personnage nouveau au Mont allait s'immiscer dans leurs affaires et surtout les gêner dans la jouissance, complète jusqu'alors, des remparts, des chemins de ronde, des jardins, des bâtiments des Fanils,...

Edouard Corroyer n'était pas d'un abord sympathique à tous ; bien au contraire il était fort distant, hautain même, et très infatué de sa mission.

Aussitôt arrivé au Mont, il voulut marquer immédiatement les limites des propriétés de l'Etat, c'est-à-dire délimiter complètement ce qui lui incombait, et ce qui était bien communal ou bien particulier. Il fit cela sans grâce, sans souplesse ; il tailla vigoureusement.

Hélas, il était en Normandie et n'avait point l'air de s'en douter ; alors ce furent les querelles de la mitoyenneté, comme on sait les apprécier dans ce pays montois, bien normand quoiqu'en disent les Bretons.

Et il fallut bien souvent au cours de cette opération de démarquage du cadastre définir le « Dret », oui le « Dret » au mur, à la porte, à l'escalier...

Ça commence ainsi, petite querelle de ci, petite querelle de là.

1) Nous publions avec l'aimable autorisation de Gérard Colmaire, son arrière petit-fils, un texte inédit d'Henri Voisin sur Edouard Corroyer qui, rappelons-le, a été architecte du Mont-Saint-Michel de 1872 à 1888.

Le sous-ordre de l'architecte diocésain les connut toutes (2); et comme il était normand aussi, et de la plus belle eau, les conflits s'éternisèrent tout spécialement pour le chemin de ronde des remparts; en 1914 il n'y avait encore que peu de solutions définitives sur les ouvertures permises et celles non permises; mais il était né aussi bien d'autres difficultés.

Si Corroyer revendiquait pour les Beaux-Arts tel emplacement, embrasure de canon par exemple, l'usager, qui en avait fait une réserve pour l'exercice de son commerce, produisait un bail concédé par la Commune, et depuis fort longtemps. Des questions de ce genre mirent des années pour être résolues dans un sens ou dans l'autre.

L'architecte diocésain ne montrait aucune souplesse avec les gens du Mont; il lui arriva donc de se heurter définitivement avec des habitants qui coururent auprès de leur député (3). Celui-ci vit dans ces plaintes un motif d'intervention très favorable à son influence, et petit à petit, de droite et de gauche, s'ajoutèrent contre lui des griefs sans grande consistance cependant, mais qui suffirent enfin pour qu'un jour ce fonctionnaire eut les honneurs de la Chambre des députés, que ceux de gauche présentèrent comme un dangereux réactionnaire qu'il était nécessaire d'écarter, et ceux de droite comme un oppresseur des religieux (4) et des habitants du Mont-Saint-Michel, si bien que le Ministre qui avait à défendre ce fonctionnaire fut fort surpris de cette attaque combinée; il promit au leader de Gauche et à l'élus de la Manche de pourvoir l'architecte diocésain d'un autre poste que le Mont-Saint-Michel dans un bref délai (1888) (5).

Le signal de cette vigoureuse attaque était parti du Mont-Saint-Michel.

Peu après Edouard Corroyer fut appelé à siéger à l'Institut des Beaux-Arts. Ceci le consola de cela.

Henri Voisin

(2) Ce sous-ordre n'est autre que l'inspecteur des travaux; on parlerait aujourd'hui de l'architecte des bâtiments de France. Il s'appelait François Louvel et était architecte à Avranches.

(3) Le député de la Manche était alors François Bouvattier.

(4) Les Pères de Saint-Edme de Pontigny qui ont loué l'abbaye du Mont-Saint-Michel de 1867 à 1886.

(5) Pour plus de précisions sur cette affaire, se reporter à l'article publié dans le bulletin des Amis du Mont-Saint-Michel n° 91, p. 21-39: *Edouard Corroyer et le Mont-Saint-Michel*.

Nota bene: les notes ont été ajoutées par Henry Decaëns.

Lettres de Bernard HAUBOLD (1)

28 mai 1929, mardi soir, 8 h 1/4

Les montées et les descentes que l'on fait ici, ma très chère aimée, représentent un exercice invraisemblable. Partout ailleurs et surtout à Paris il y aurait de quoi vous rendre impotent pour plusieurs semaines! Malgré la chaleur orageuse qu'il a fait après la pluie de ce matin, je suis très peu fatigué. J'ai bien rempli ma journée, entièrement consacrée aux affaires de l'intérieur de l'abbaye. Demain je m'occuperai des travaux en cours et de ceux à prévoir avec Pariset (2). C'est vraiment une belle chose que tout cet ensemble, surtout lorsqu'il est possible, comme cela m'est arrivé avant le dîner, d'être complètement seul dans ce grand couvent. Mais quelle désolation, sans l'activité de la vie religieuse et spirituelle! C'est même une impression angoissante et de profonde tristesse. Je suis resté longtemps dans ce chef d'oeuvre qu'est le cloître et dans le grand réfectoire. A l'extérieur, sur la plateforme devant l'église et dans les jardins et le petit bois qui descend à la mer, c'est l'immensité presque infinie et quel calme, pas un bruit, si ce n'est le chant des oiseaux. Malheureusement la mer est très loin, nous sommes au moment des plus basses marées et il y a beaucoup de brume. Le spectacle reste néanmoins grandiose. Je vous regrette bien, mon aimée chérie! Je me console en pensant que vraiment ce que j'ai à faire actuellement pour prendre contact avec ce morceau formidable ne nous aurait pas permis l'isolement et la tendre compagnie qu'il faut pour que vous ne restiez pas abandonnée de longues heures avant de pouvoir nous rejoindre. Ce sera plus facile quand j'aurai pris d'avantage pied, simplement au point de vue de la circulation, dans tous ces bâtiments si vastes et si compliqués en raison des niveaux différents. Jeudi, j'étudierai un peu mieux la disposition intérieure et vendredi plus spécialement les bâtiments abbatiaux où il y aura fort à faire. Je verrai s'il m'est possible de partir du Mont en auto vers 3 h pour rentrer à Paris à 11 h 1/2 à Montparnasse. Je viens de consulter l'indicateur où je trouve bien le train de Pontorson à 3 h 28 mais l'indicateur qui est à ma portée me laisse un doute sur l'existence actuelle de

(1) Bernard Haubold (1875-1944), architecte en chef des Monuments historiques, a eu la responsabilité du Mont-Saint-Michel de 1929 à 1933. Cette lettre est la première qu'il ait écrite après sa première visite du Mont. Elle nous a été très aimablement communiquée, comme la suivante, par sa belle-fille, Madame A. Haubold, que nous remercions vivement.

(2) Pariset était l'architecte ordinaire, c'est-à-dire celui qui était chargé du petit entretien des bâtiments. Il était l'équivalent de l'architecte des bâtiments de France d'aujourd'hui.

ce train. Je m'informerai demain matin et vous écrirai aussitôt. En tout cas, je serai sûrement à Paris samedi matin à 5 h 1/2. Je vous embrasse aussi tendrement que je vous aime, chère Marie bien aimée.

Bernard

Mercredi soir 29 mai 1929, 9 h 1/2

Je vous écris plus tard, ce soir, ma chère Marie, parce que j'ai dû résumer par écrit tout le travail examiné dans la journée.

Je ne suis resté à l'abbaye que jusqu'à onze heures. L'après-midi s'est passée à l'église du Mont (3), avec M. le Curé (4), ensuite avec le maire (5) et l'entrepreneur Lebailly qui est adjoint. J'ai beaucoup de choses à examiner. Aussitôt après dîner je suis allé faire un tour sur la digue d'où on a une vue étourdissante sur le Mont. J'ai contourné ensuite une partie des remparts jusqu'à la petite chapelle de Saint-Aubert qui domine la mer et d'où la vue s'étend jusqu'au rocher de Tombelaine. Le temps est toujours gris et brumeux malheureusement. Néanmoins c'est un paysage merveilleux et l'air est délicieux.

J'ai bien pensé à vous et vous regrette ma très chère aimée.

Je n'ai pas encore confirmation au sujet du train. Lebailly me la donnera demain. Il est à peu près certain que ce train existe bien et que je pourrai vous retrouver vendredi soir vers minuit. Soignez-vous bien ma très chère et suivez mes recommandations. Demain je serai toute la journée dans l'abbaye que je vais commencer à étudier. Je vous embrasse bien tendrement, ma Marie chérie.

Bernard

(3) L'église paroissiale Saint-Pierre dans laquelle Bernard Haubold entreprendra des travaux de restauration.

(4) Le curé du Mont était alors l'abbé E. Couillard.

(5) Le maire du Mont était l'hôtelier Albert Duval.

Nota bene : les notes ont été ajoutées par Henry Decaëns.

Informations en bref

Entrées à l'abbaye

En 1993, **844 133** personnes ont visité l'abbaye du Mont-Saint-Michel qui occupait la première place des monuments et sites gérés par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

Le nombre des entrées dans l'abbaye est passé à **850 073** en 1994 ; l'abbaye occupe maintenant la deuxième place, derrière l'Arc de Triomphe qui a eu 880 662 visiteurs.

Les gens du Mont

L'émission diffusée par FR3 dans le cadre de Thalassa en mars 1994 a eu un tel succès que Thalassa a réalisé une nouvelle version, deux fois plus longue, qui a été diffusée le vendredi 23 décembre 1994. Cette deuxième version, qui a pour titre **Les voisins de l'Archange**, a été à nouveau diffusée le vendredi 28 juillet 1995. Les témoignages recueillis par l'équipe de Franck Cuvelier sont excellents. C'est une grande joie de retrouver Juliette Legendre, la communauté monastique du Mont et les autres intervenants. Voilà enfin une émission qui donne envie d'aller au Mont, de mieux connaître la baie et ceux qui y vivent.

Association des Amis de l'orgue de l'abbaye du Mont-Saint-Michel

Le 1^{er} avril 1995, alors que M. Edouard BALLADUR animait une réunion d'information dans l'abbaye, une nouvelle Association est née. Son but est de permettre la construction d'un nouvel orgue, en remplacement de celui qui a été réalisé en 1966 lors du Millénaire monastique du Mont et qui est bien fatigué. La cotisation annuelle a été fixée à 100 francs. Si vous souhaitez soutenir cette association, écrivez aux Amis de l'orgue de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (B.P. 3, 50116 - le Mont-Saint-Michel).

Mission Mont-Saint-Michel

L'équipe mise en place par M. Jean-Pierre MAILLARD a été dissoute au profit d'une nouvelle structure animée par M. Jean-Pierre MORELON, ingénieur général des Ponts-et-Chaussées. Par lettre du 19 avril dernier, celui-ci a en effet été nommé par le Premier Ministre, M. Edouard BALLADUR,

chef du projet visant au rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Souhaitons que le changement de Gouvernement ne remette pas en cause la mission confiée M. MORELON.

Les Amis du Grand Degré

La dernière assemblée générale des Amis du Grand Degré s'est tenue au Mont-Saint-Michel les 20 et 21 mai 1995. On fêtait en même temps les vingt-cinq ans de la Communauté.

Après un pèlerinage dans les grèves, une célébration de l'office de Vêpres dans l'église abbatiale, le samedi après-midi s'est terminé par un dîner dans le réfectoire de la Merveille. Le lendemain matin, l'Assemblée générale proprement dite s'est tenue dans la salle de Belle Chaise. La messe qui était célébrée ce jour-là était aussi celle de la saint Michel de printemps. L'église abbatiale était comble. Au cours de la messe, Esther Lamandier, qui est une amie de la Communauté, nous a fait le privilège d'interpréter deux mélodies anciennes. Elle chante a capella et parvient à se faire bien entendre, prouvant ainsi que l'acoustique de l'église est bonne lorsqu'on sait choisir son endroit !

La journée s'est terminée par un pique-nique dans la salle de Belle Chaise.

Cette fête était placée sous la double protection de l'Archange et de saint Aubert dont le crâne, grâce à l'obligeance de la Municipalité d'Avranches, avait été momentanément placé dans l'église abbatiale.

Les Imaginaires du Mont-Saint-Michel

C'est la cinquième année que cette découverte nocturne de l'abbaye est organisée.

Du 3 juin au 30 septembre 1995, tous les soirs sauf le dimanche.

Informations : Abbaye, 50116 Le Mont-Saint-Michel. Tél. 33.60.14.14

Elections municipales

A la suite du scrutin des 11 et 18 juin, dont les résultats ont été contestés devant le Tribunal administratif de Caen, M. Eric VANNIER a été réélu Maire du Mont-Saint-Michel, avec cinq voix sur neuf, M^{me} Noëlle POIGNANT a été élue premier adjoint et M. Jacques RIDEL deuxième adjoint.

M. VANNIER a également été élu Président du SIVOM de l'Anse de Moidrey qui gère notamment le parking du Mont-Saint-Michel. C'est la première fois depuis la création de ce syndicat intercommunal que le maire du Mont en est le Président.

H. D.

MEMBRES BIENFAITEURS

En application de la décision prise par le Conseil d'Administration du 25 septembre 1987, nous publions la liste des membres "bienfaiteurs", c'est-à-dire de celles et de ceux qui ont réglé une cotisation égale ou supérieure à 150 F depuis l'envoi du bulletin n° 99. Nous les remercions vivement de leur généreuse contribution à la vie de notre Association.

Nous avons une gratitude toute particulière pour trois adhérents qui nous ont adressé un don important et méritent de ce fait la qualité de Membre d'honneur, en application de l'article 3, alinéa 3 de nos statuts :

M. Frank CHALIGNÉ (Austin, Texas, U.S.A.)
M. et M^{me} Georges SNIDER (Chagrins' Fall Ohio, U.S.A.)

ABBAYE NOTRE-DAME DE GRACE
- (50260 Bricquebec)

M. Pierre AGUITON (50370 Les Cresnays).

M. Jean ALLOUIS (29170 Evarzec).

Les Amis du Grand Degré (50116 Le Mont-Saint-Michel).

Mme Noëlle AMIOT (50170 Pontorson).

M. Guy ANFRAY (50303 Avranches Cedex).

M. Emile ARNOLD (76130 Mt-St-Aignan).

M. Jacques AURIAC (92130 Issy-les-Moulineaux).

M. l'abbé Pierre BACHELET (27130 Verneuil-sur-Avre).

Mlle Marie-Laure BARDOT (50700 Valognes).

M. Thierry BARRATINE (33720 Budos).

Mme Yvonne-Marie BATISSE (35000 Rennes).

M. l'abbé Jean BÉASSE (50300 Avranches).

Mlle Véronique BEAUDRY (44230 St-Sébastien-sur-Loire).

Mme Camille BÉCHET (50300 Avranches).

M. et Mme Jean-Michel BERLY (75017 Paris).

M. Vincent BESNIER (75016 Paris).

M. et Mme Francis BESSON (77680 Roissy-en-Brie).

M. René BESSON (75017 Paris).

Mlle Odette BOIS (50700 Valognes).

Mme Monick BOUCHERON (75016 Paris).

M. Daniel BOUCLON (38000 Grenoble).

M. Roger BOUVET (89144 Ligny-le-Châtel).

M. Jacques BREDEL (76280 St-Jouin-Bruneval).

M. et Mme Alain BRUNEAU (92330 Sceaux).

- Mme Ghislaine CANET (92320 Châtillon).
- M. André CANNEVA (78110 Le Vésinet).
- Mme Marcelle CARABIE (14000 Caen).
- M. et Mme Jean CARILLION (93190 Livry-Gargan).
- M. Georges CASTELNAU (92210 St-Cloud).
- Mme Anne-Marie CERBONNEY (50300 Avranches).
- M. Jean-Claude CERF (75016 Paris).
- Mme Andrée CHAMPIGNY (36400 La Châtre).
- M. Sébastien CHARLES (35610 Roz-sur-Couesnon).
- M. et Mme René CHEVALLIER (76130 Mt-St-Aignan).
- M. Gérard COLMAIRE (64000 Pau).
- M. Guy CORBONNOIS (91700 Sainte-Geneviève-des-Bois).
- Mme Simone CORNIÉTI (75017 Paris).
- M. Hervé-Marie COTTEN (1070 Wien, Autriche).
- M. et Mme Georges COUDRAY (35400 Paramé-St-Malo).
- Mme Thérèse DARLOT (75014 Paris).
- Mlle Odette DASSA (75003 Paris).
- Mme Margie DEBELLE (14000 Caen).
- M. Henry DECAËNS (76130 Mont-St-Aignan).
- Entreprise DEGAINÉ (75012 Paris).
- M. et Mme Edouard DELMON (75116 Paris).
- M. Jean DELOM de MÉZERAC (14270 Mézidon-Canon).
- Mlle Thérèse DEVILLÈRE (78000 Versailles).
- M. Guy DODEMAN (50400 Granville).
- Mme Marthe DOLIVEUX (75015 Paris).
- M. Philippe DUCROCQ (75017 Paris).
- M. Guy DUFOUR (94300 Vincennes).
- M. Michel DUHAZÉ (14000 Caen).
- M. Louis DULONG (78440 Lainville).
- Mme Madie DUPONT-DESMEULLES (76420 Bihorel).
- M. Alain DURAND (92120 Montrouge).
- M. Pierre EHRHART (91320 Wissous).
- M. et Mme EPRON (75015 Paris).
- M. Jacques FAUCHON (50300 Avranches).
- M. Max FEUILLET (72000 Le Mans).
- M. Maurice FOSSEY (24000 Périgueux).
- M. Philippe FRANÇOIS (50170 Beauvoir).
- Mme Régine FRUCHART (62217 Achicourt).
- M. Henri-Georges GAIGNARD (35400 Saint-Malo).
- M. Denis GALLET (75016 Paris).
- M. Pierre GARREAU (76210 Beuzeville-la-Grenier).
- M. René GAUDIN de VILLAINÉ (50300 Saint-Martin-des-Champs).
- Mme Fernande-Louise GAUDIN-FRÉMOND (33000 Bordeaux).
- Mme Christine GAULOIS (50170 Le Mont-Saint-Michel).
- M. Michel GAUTIER (60250 Hondainville).
- M. Philippe GENTIL (75116 Paris).
- Mlle Claire GEOFFRAY (75017 Paris).
- Mme Denise GEOFFRAY (75017 Paris).
- M. Pierre GEOFFRAY (75017 Paris).
- Mme Suzanne GEOFFRAY (92140 Clamart).
- Mme Jane GERBAUX (77400 Lagny-sur-Marne).

- Mme Marie-Thérèse de GIBON (44000 Nantes).
- M. Michel GILBERT (50170 Boucey).
- Mme Jacqueline GIOVANGRANDI (50290 St-Martin-de-Bréhal).
- Mme Claude GIOVANNONI (50240 Saint-James).
- M. Hubert GIRARD (78300 Poissy).
- M. Michel GIROFLIER (39570 Condamine).
- M. Pierre GRANGÉ (92200 Neuilly-sur-Seine).
- M. Gaston GROB (44000 Nantes).
- M. Maurice HAMEL (44130 Blain).
- Mme Monique HAMEL (50400 Granville).
- Mme Anne-Marie HASSOUN (93250 Villemomble).
- Dr Michel HERBIN (94160 St-Mandé).
- Mme Josiane HERMITE (75012 Paris).
- Mme Elisabeth HERRAULT (75007 Paris).
- M. Michel HOLAS (72000 Le Mans).
- M. Edouard HOLMAN (14000 Caen).
- M. et Mme Jacques HOMO (75017 Paris).
- Mme Jeanne HOURLIER (51200 Epernay).
- M. Michel HOURLIER (51100 Reims).
- M. Jean-Claude HURET (76130 Mont-Saint-Aignan).
- Mme Brigitte HUYGHUES de BEAUFOND (50370 Le Petit-Celland).
- M. Pierre IBIS (64230 Lescar).
- Mme Chantal ILLES (50530 Sartilly).
- M. Bernard JAGOU (50400 Granville).
- M. Jean JEULIN-GARNOT (50300 Le Val-Saint-Père).
- M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ (50300 Avranches).
- M. Lucien JUGE (50530 St-Jean-le-Thomas).
- Mme Monique KNOLL (14000 Caen).
- M. Jacques LAMBERT (50300 Avranches).
- M. et Mme Emile LANGLOIS (76600 Le Havre).
- M. Gilbert LAUNAY (14300 Caen).
- Mlle Yvette LAURENT (71000 Mâcon).
- M. et Mme Pierre LAVIGNE (76000 Rouen).
- M. l'abbé Michel LE BLOND (50201 Coutances Cedex).
- M. Yves LE BONNIEC (22000 Saint-Brieuc).
- M. Daniel LEBREC (75015 Paris).
- M. Roger LE BRETON (50350 Donville-les-Bains).
- M. Maurice LE BRIGAND (35400 St-Malo).
- M. Albert LECADÉ (50000 Saint-Lô).
- Mlle Raymonde LE CALVÉ (50100 Cherbourg).
- M. Louis LECHEVALIER (78270 Lommoye).
- M. Joseph LE CLERC (50200 Coutances).
- Mme Juliette LEGENDRE (50170 Beauvoir).
- M. Pierre LEGOUX (92360 Meudon-la-Forêt).
- Mme Marie-Jo LELONG (75017 Paris).
- M. et Mme René LEMESRE (62500 Clairmarais).
- M. Hubert LEPOUTRE (75006 Paris).
- M. Jacques LEREBOURS PIGEONNIÈRE (75006 Paris).
- M. Emile LETONDEUR (50116 Le Mont-Saint-Michel).
- M. Robert LEVATOIS (50100 Cherbourg).

- M. Jean LÉVÊQUE (14310 Villers-Bocage).
 Mlle Madeleine LIOT (76000 Rouen).
 M. Jacques LUCAS (50303 Avranches Cedex).
 M. Michel MALHERBE (75006 Paris).
 M. Guillaume de MANEVILLE (50290 Bréhal).
 M. Jean-Pierre MARTIN (75017 Paris).
 Mme Josette MARTIN (14000 Caen).
 M. et Mme Dominique MATHIEU (76000 Rouen).
 M. Louis MELLION (54220 Malzeville).
 M. Jacques MEYER (17258 L'Estartit-Espagne).
 Mme Anne MICHÉ de SAMAZAN (78910 Orvilliers).
 M. et Mme Patrick MICHEL (75006 Paris).
 M. Jean MINGASSON (75006 Paris).
 M. et Mme Michel MITTEAUX-MARTIN (35400 Saint-Malo).
 Mme Monique MOREAUX (95110 Sannois).
 Mlles Thérèse et Antoinette MOULIN (76000 Rouen).
 Mlle Odile NICOLAS (92170 Vanves).
 M. Julien NICOLLE (50116 Le Mont-Saint-Michel).
 M. Jean OPOIS (14000 Caen).
 M. et Mme Hubert OZANNE (76000 Rouen).
 M. et Mme Michel OZANNE (14300 Caen).
 M. Yves OZANNE (79360 Marigny).
 M. et Mme Jean PATISSIER (76230 Bois-Guillaume).
 M. Jean-Charles PEGUET (35135 Chantepie).
 M. Philippe PELGAS (94100 Fontenay-sous-Bois).
 M. Fernand PELLERIN (75015 Paris).
 M. Jacques PELLERIN (92160 Antony).
 M. Bernard PÉPIN (76190 Yvetot).
 M. André PERREAUX (76130 Mont-Saint-Aignan).
 M. Alain PERROT (Genève).
 M. Bernard PIBOUIN (92100 Boulogne).
 Mme Marie-Thérèse PIC (14160 Dives-sur-Mer).
 M. Bernard PICHARD (50400 Iles Chausey).
 Mme Ursula PICQUEREY (50530 Sartilly).
 Le R.P. Auguste PIÉDAGNEL (75006 Paris).
 M. Jacques PILLIOT (91380 Chilly-Mazarin).
 Mme Thérèse PITEL (75014 Paris).
 M. Guy POLIN de HOLTHAUSEN (91230 Montgeron).
 M. et Mme Michel PÔTEL (50300 Avranches).
 Mlle Valérie POTIER (75015 Paris).
 Mme Marcelle POULET (66110 Amélie-les-Bains).
 M. Michel PRÉAUX (57500 St-Avold).
 M. Roger RABUTEAU (14270 Mézidon).
 M. Paul RACHOU (75004 Paris).
 M. l'abbé Jean REGNAULT (35000 Rennes).
 M. Michel REULOS (75005 Paris).
 M. Serge RICQUE (14340 La Boissière).
 M. et Mme Hervé ROBILLIARD (92200 Neuilly-sur-Seine).
 M. et Mme Philippe ROBILLIARD (50530 Lolif).
 M. et Mme Jacques ROBIN (78110 Le Vésinet).

- M. Pierre ROCHE (94210 La Varenne-St-Hilaire).
 M. Pierre ROCHER (75008 Paris).
 M. Philippe de ROHAN-CHABOT (92340 Bourg-la-Reine).
 M. Michel ROISIN (24600 Villetou-reix).
 M. Marcel RONCERAY (78600 Le Mesnil-le-Roi).
 M. René ROQUES (30700 Uzès).
 M. et Mme Michel ROUILLARD (14470 Courseulles-sur-Mer).
 M. Jacques ROUSSEL (78100 Saint-Germain-en-Laye).
 M. François SCHMITZ (78860 Saint-Nom-la-Bretèche).
 M. Maurice SERGENT (92000 Nanterre).
 M. Philippe SERGENT (62200 Boulogne-sur-Mer).
 M. Bernard SÉRIZIER (17460 Thénac).
 M. Philippe SERVIN (75001 Paris).
 M. Auguste SIMON (50440 Vauville).
 M. Nicolas SIMONNET (35000 Rennes).
 M. et Mme Yvan TÉQUI (75006 Paris).
 M. Robert THIÉRY (30700 Uzès).
 M. Raymond TRIBOULET (92310 Sèvres).
 Mme Jeannine USUNIER (75017 Paris).
 Mme Michelle VECTEN-LEMARIÉ (02210 Billy-sur-Ourcq).
 M. Paul VIAUD (36140 Aigurande).
 M. et Mme Jean VIELLARD (35350 Saint-Coulomb).
 M. Jean VILNET (75008 Paris).
 M. Jean WOHLFARTH (67000 Strasbourg).
 Mme Hélène YREUX (50116 Le Mont-Saint-Michel).
 M. Robert ZANINETTI (64000 Pau).

Avranches — Cité des manuscrits

— Bibliothèque du Fonds ancien, Mairie d'Avranches :

Exposition « **Bibles romanes, bibles gothiques : le livre saint** », du 12 juillet au 30 septembre. *Ouvert tous les jours de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h (fermé le mardi en septembre)*

— Musée municipal : place Jean de Saint-Avit :

Collections sur le patrimoine de l'Avranchin depuis le Moyen Age : sculptures, pièces d'orfèvrerie, collections ethnographiques.

Exposition « **Un langage sans parole : l'image au Moyen Age** » du 12 juillet au 10 septembre. *Ouvert tous les jours de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h (fermé le mardi en septembre)*

— Eglise Notre-Dame-des-Champs

Exposition « **La Bible d'hier à aujourd'hui** », du 12 juillet au 30 septembre. *Ouvert tous les jours de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h (fermé le mardi en septembre)*

— Trésor de la basilique Saint-Gervais :

Relique du chef de saint Aubert, fondateur du Mont, où l'on distingue le trou laissé par le doigt de l'Archange dans l'os pariétal droit. *Ouvert tous les jours de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h (fermé le mardi en septembre)*

Prix d'entrée : billet unique pour les quatre expositions.

Plein tarif : 20 francs

Tarif réduit : 10 francs (10-18 ans, étudiants, chômeurs, militaires du contingent)

Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

Maison de la baie du Mont-Saint-Michel Traversées des grèves, randonnées et sorties à pied

Traversées traditionnelles

Traversées : connaissance générale de la baie

Traversées sur les chemins de paradis

Traversées par monts et merveilles

Traversées imaginaires en baie du Mont

Traversées Tombelaine insolite

Randonnées à la croisée des rivières ou traversées de l'estuaire à pied

Visites guidées de villages traditionnels

Géologie, lecture du paysage et Tombelaine

Marées, mouvements de la mer et Tombelaine

L'histoire, les légendes et Tombelaine

Les hermelles ou l'architecture vue par les vers marins

Les oiseaux, les grèves et Tombelaine

Ensablement et Mont-Saint-Michel

Les oiseaux du littoral

Faune et flore du marais de la Claire Douve

Renseignements et réservations, tél. 33.70.86.46

VENTE DE DOCUMENTS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'Association dispose encore de quelques gravures, jadis réalisées par notre fondateur, Henri Voisin, et d'exemplaires de bulletins anciens. Ces documents sont entreposés dans les locaux que l'Administration des Monuments historiques a bien voulu mettre gracieusement à notre disposition.

Ils peuvent être cédés, exclusivement aux Amis du Mont-Saint-Michel, aux conditions suivantes :

— Bulletins antérieurs à 1939 (le numéro) : 30 F ;

— Bulletins postérieurs à 1946 (le numéro) : 20 F ;

— Grandes gravures : 200 F.

Seules les grandes gravures suivantes sont encore disponibles (entre parenthèses, l'année de leur édition) :

• La Salle des gardes autrefois (1928) ;

• La Porte du Roy (1930) ;

• L'entrée de l'église paroissiale et le rosier blanc (1933) ;

• La tour Boucle (1934) ;

• La porte de l'Avancée à l'heure de la marée (1935).

REUNION 1995 AU MONT-SAINT-MICHEL SAMEDI 23 SEPTEMBRE

Le présent bulletin est envoyé à tous les adhérents. Rappelons que le Conseil d'Administration du 8 avril 1987 a décidé de considérer comme démissionnaires tous ceux qui, après rappel, seront restés trois ans sans régler leur cotisation.

La carte d'adhérent étant désormais annuelle, il est assez aisé de vérifier si l'on est à jour de sa cotisation : les membres qui n'ont pas reçu la carte de l'année 1995, de couleur beige, sont instamment priés de se mettre en règle. Nous les en remercions à l'avance.

Nous procédons dès maintenant à l'appel des cotisations de l'année 1996. Le montant de celles-ci a été fixé ainsi par l'Assemblée générale du 3 avril 1987 :

— Membre adhérent : 100 F par an.

— Membre bienfaiteur : 150 F minimum par an.

SOMMAIRE

— Comité d'Honneur	1
— Conseil d'Administration et anciens Présidents	2
— Conseil d'Administration du 16 septembre 1994	3
— Compte rendu de la réunion du 17 septembre 1994 au Mont-Saint-Michel	5
— Réunion du 17 septembre 1994 : allocution du Président	7
— Conseil d'Administration du 3 mai 1995	15
— Compte rendu de l'Assemblée générale du 3 mai 1995	16
— Assemblée générale du 3 mai 1995 : intervention du Président	19
— Rapport financier 1994	29
— Affaire des Terrasses Poulard	31
— Droit de réponse de la Société des Terrasses Poulard et des Musées du Mont-Saint-Michel	32
— Informations complémentaires du Conseil d'Administration	34
— Jugement du Tribunal Administratif de Caen du 27 juin 1995	36
— Le Mont-Saint-Michel, sa baie et l'Apocalypse ou la naissance de la vision religieuse de la Baie du Mont-Saint-Michel	41
— Bibliographie 1995, par Henry DECAËNS	52
— Bulletin nécrologique	57
— L'architecte diocésain	59
— Lettres de Bernard HAUBOLD	61
— Informations en bref	63
— Liste des membres bienfaiteurs	65
— Vente de documents et cotisations	71

Association reconnue d'utilité publique - Décret du 16 avril 1918
Siège Social : 50116 Abbaye du Mont-Saint-Michel - B.P. 9
Couverture : Henry Decaëns